

Droit et Liberté

CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME, POUR LA PAIX

Verwoerd (Premier Ministre sud-africain) à Paris?

EN PRÉSENCE DE NOMBREUSES PERSONNALITÉS

Brillante réception pour la remise à Jules ROY du Prix de la Fraternité

Une foule de plusieurs centaines de personnes emplissait les salons de l'Hôtel Lutétia, le jeudi 2 mars, en fin d'après-midi, pour la remise à Jules Roy du Prix de la Fraternité. Outre les membres du jury présents à Paris, et les dirigeants du MRAP, on reconnaissait de nombreuses personnalités : ambassadeurs, hommes politiques, écrivains, artistes, universitaires, qui avaient tenu à venir congratuler le lauréat. Les places assises étant rapidement occupées, un grand nombre d'invités durent se tenir debout.

L'animation qui régnait dans la vaste salle, un peu solennelle, s'apaisa bientôt lorsque Charles Palant, secrétaire général du M.R.A.P. commença à donner lecture de la liste des personnalités présentes et

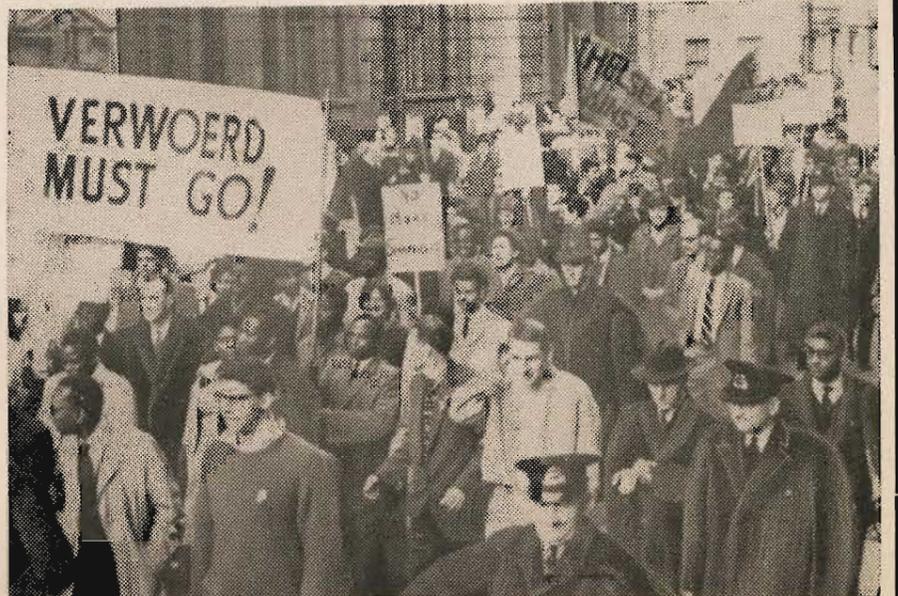
(Voir suite page 6.)

DANS CE NUMÉRO :

- François SARDA : Le Colloque de Grenoble (page 4).
- Victor BATTINO : Faut-il poser la question juive en Algérie ? (page 4).
- Hubert DESCHAMPS : Sauvons le passé et les cultures de l'Afrique ! (page 9).
- Pierre RENIER : Des « ratons » et des hommes (page 9).
- Odette du PUIGAUDEAU : Les seules conquêtes durables (page 2).
- Un récit de Jean MOULIN : Premier combat (page 12).
- Pétain et les Juifs (suite) : Un témoignage de M^e André BLUMEL et une lettre de Charles PALANT (page 8).
- NOTRE DEBAT : Comment concevez-vous l'antiracisme ? (page 11).



Le président Lyon-Caen remet au lauréat le diplôme du Prix de la Fraternité.



Le M.R.A.P. adresse une protestation au Président de la République

La presse a annoncé que le Dr Verwoerd, premier ministre sud-africain, avait été invité à Paris, après son séjour à Londres, où sa politique raciste fut condamnée tant par l'opinion publique (photo ci-dessus) que par les autres membres du Commonwealth britannique. Protestant contre cette invitation, le M.R.A.P. a exprimé, dans une lettre au Président de la République, l'émotion des antiracistes français. (Voir page 10.)

Un film antiraciste : "Les lâches vivent d'espoir"

UN film qui passe dans plusieurs salles en ce moment à Paris. Au Quartier Latin, comme de juste. Au « Capri » et, sur les boulevards, au « Cinéma » qui semble résolument s'honorer en s'engageant dans la voie du courage. Un film qu'il faut voir : « Les Lâches vivent d'espoir ».

Un film qu'il faut se hâter d'aller voir. Il heurte des principes établis et des intérêts « légitimes », il risque de choquer des gens « bien »...

(Suite page 9)
Marie-Magdeleine CARBET.



Mains blanches et mains noires

Tenant Congrès à
Londres après Paris

L'Internationale nazie prépare (à sa façon)

le procès EICHMANN

PUBLICATION MENSUELLE — No 30 Le numéro 6 F.B. — 0,50 F.S. — 0,50 N.F.F. — 25 cents Canadien OCTOBRE 1960

L'EUROPE RÉELLE

PERIODIQUE DE COMBAT POUR UN NOUVEL ORDRE EUROPEEN
Direction Administration : J.-R. DEBAUDT, 7, rue Africano Bruxelles 5 Tél. 38.35.63
Rédaction Suisse : G.A. AMAUDRUZ, Case Ville 728, Lausanne.
Rédaction Française : Roland CAVALLIER, Poste restante, Paris 96 - Rue Glick
Yves JEANNE, 8me Groupe, Béthmann C. Boulevard Lutetia - Alger
Rédaction Canadienne : J.M.A. BELLEFLEUR, B.P. 64, Sorel P.Q.

LA QUESTION JUIVE

LE CO-NATIONALISME LA SEULE SOLUTION

Voici le journal de l'internationale nazie. Ne peut-on rien faire, en haut lieu, pour empêcher la circulation d'un pareil recueil d'excitations racistes ? Ne peut-on mettre fin aux menées de Roland Cavallier, de Paris, et Yves Jeanne, d'Alger, chefs de la « section française » ?

DANS un restaurant de Princesdale Road, au cœur du quartier de Nottinghill, plus de deux cents fascistes allemands, autrichiens, italiens, français et suédois se sont réunis au début de février pour organiser le sabotage du procès d'Eichmann, assassin de 6 millions de juifs, qui doit avoir lieu en Israël au mois d'avril !

Si la mise en scène rappelait le décor du T.N.P. pendant les représentations de « La résistible ascension d'Arturo Ui » avec les sentinelles armées montant la garde à la porte d'une salle où étaient suspendus des portraits de Hitler, les débats de ce syndicat de gangsters en tenue nazie (chemise brune, casquette hitlérienne, brassards à croix gammée et insignes S.S.) ont porté sur les préparatifs de leur campagne de haine et de provocations, sur les représailles contre les agents qui ont capturé Eichmann et contre les témoins à charge

(Suite page 8)
Raph FEIGELSON.

Ce mois-ci...

- 10-2. — L'ex-colonel S.S. Rudolf Batz, inculpé du massacre de 230 déportés du S.T.O., se pend dans sa cellule, à Dortmund. C'est le cinquième ancien officier S.S. en instance de jugement qui se suicide depuis un an en Allemagne occidentale.
- Création à Bruxelles d'un « Parti national belge », animé par les anciens colons du Congo.
- 11-2. — Imposantes manifestations contre le militarisme allemand, à Ajaccio, où ont mouillé six navires de la flotte allemande.
- 13-2. — Arrestation à Alger de Claude Peintre et Léon Dauvergne, qui assassinèrent, le 25 janvier, l'avocat libéral Pierre Popie.
- Ouverture à Ansbach du procès de l'officier S.S. Karl Chmielewski, qui commanda de 1940 à 1942 le camp nazi de Gusen I, annexe de Mauthausen.
- 15-2. — Les étudiants africains et français manifestent à Paris devant l'ambassade de Belgique, pour protester contre l'assassinat de Lumumba.
- La Cour d'Appel de New York révoque une décision de la municipalité qui avait interdit au « parti nazi des Etats-Unis », dirigé par Rockwell, de tenir un meeting en plein centre de la ville.
- 16-2. — Attentat au plastic à Paris contre le journal « Le Monde ». En Algérie, les ultras multiplient les attentats de ce genre.
- A Johannesburg, interdiction du film « Les Rôdeurs de la plaine » : l'acteur Elvis Presley y tient le rôle d'un homme dont le père est blanc et la mère noire.
 - La police de Munich saisit les affiches d'une exposition antinazie.
 - Cent africains tués par la police à Luanda, capitale de l'Angola portugais, après l'attaque d'un poste de police.
- 17-2. — Puissantes manifestations antifascistes à Gènes, pour protester contre un meeting du « Mouvement Social Italien ». La police intervient brutalement.
- 20-2. — M. Clifton Wharton, le seul noir américain qui soit diplomate de carrière est désigné au poste d'ambassadeur à Oslo.
- Le ministère de la guerre de Bonn annonce que de nouveaux contingents de la Bundeswehr vont venir prochainement « parfaire leur instruction » en France.
- 21-2. — Les différents syndicats français (C.G.T., C.F.T.C., F.O.), ainsi que l'U.N.E.F., publient des déclarations qu'ils ont adoptées en commun avec l'Union Générale des Travailleurs Algériens et l'Union Générale des Etudiants Musulmans Algériens, au cours de conversations bilatérales. Elles préconisent une négociation directe entre le gouvernement français et le G.P.R.A.
- Aux Etats-Unis, cent étudiants noirs arrêtés à Sumter, sept autres à Columbia (Caroline du Sud) : ils protestaient contre la ségrégation pratiquée dans certains magasins.
- 23-2. — Condamné en 1950 en U.R.S.S. pour crimes de guerre, le général Friedrich Foertsch, revenu en Allemagne en 1955 et aussitôt libéré, est nommé inspecteur général de la Bundeswehr.
- 24-2. — Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères de Bonn déclare que « la République Fédérale Allemande n'a pas renoncé aux frontières de 1937. »
- Kurt Gørcke, ancien sous-officier S.S. est condamné à mort par le tribunal de Neubrandenburg (République Démocratique Allemagne) pour le meurtre de 130 personnes en Pologne pendant la guerre.
- 26-2. — Mort du roi du Maroc, Mohammed V, à qui succède aussitôt son fils, Hassan II.
- 27-2. — Rencontre de Gaulle-Bourguiba à Rambouillet.
- 28-2. — Violents incidents à Oran : plusieurs morts, dont deux femmes carbonisées dans une voiture incendiée.
- 2-3. — Verdict d'indulgence au « procès des barricades ». Ortiz (en fuite) est condamné à mort, mais 13 de ses complices sont acquittés. A Susini (en fuite) qui avait fait à la barre une profession de foi national-socialiste, 2 ans de prison avec sursis.
- A Oran, des bandes d'ultras se livrent à la « chasse aux ratons ».
 - « Nous n'avons pas renoncé à nos essais nucléaires au Sahara » déclare M. Messmer, ministre des Armées, démentant les informations précédemment publiées.
- 3-3. — Trois policiers nommés par les nazis et qui s'étaient livrés à des crimes contre les juifs, condamnés à mort par la Cour Suprême de Lituanie (U.R.S.S.).
- 3-4 mars. — Colloque de Grenoble sur les problèmes juridiques posés par la guerre d'Algérie et le retour à la paix par la politique d'autodétermination.
- 7-3. — Une Commission chargée de lutter contre les discriminations raciales dans l'emploi est créée par décret de M. Kennedy. Elle sera dirigée par M. Lyndon Johnson, vice-président des Etats-Unis.
- 8-3. — Vingt-cinq députés et sénateurs algériens, groupés au sein du Rassemblement Démocratique Algérien, récemment créé, publient une déclaration demandant une négociation directe entre le gouvernement français et le G.P.R.A., sans préalable ni condition.

ALGÉRIE

Le Colloque de Grenoble

Faisant suite aux Colloques de Royoumont et d'Aix-en-Provence, l'Association pour la sauvegarde des Institutions Judiciaires et la Défense des Libertés Individuelles, présidée par le Bâtonnier René-William Thorp, a organisé à Grenoble, les 3 et 4 mars, un nouveau Colloque sur les problèmes juridiques posés par la guerre d'Algérie et le retour à la paix par la politique d'autodétermination.

D'éminentes personnalités représentant les opinions les plus diverses et appartenant à la Magistrature, au Barreau, à l'Université, aux milieux politiques, syndicaux et religieux ont apporté leur concours à ces importants débats.

A l'issue d'une discussion approfondie, le Colloque a adopté une motion sur les libertés individuelles, ainsi qu'une « Charte de l'autodétermination ». Voici quelques extraits de ce dernier texte :

« L'autodétermination exclut toute décision unilatérale et tout statut octroyé, elle implique la négociation sans préalable, quel qu'il soit ».

« Cette négociation devant porter à la fois sur le cessez-le-feu et sur les garanties propres à assurer la libre détermination du peuple algérien, sa matière impose en fait le G.P.R.A. comme interlocuteur. Cependant rien n'empêche qu'il soit procédé par ailleurs à toutes les consultations qui s'avèrent nécessaires ».

« L'autodétermination implique le maintien de l'unité algérienne, ce qui exclut tout partage ou amputation du territoire ».

« Les garanties de l'autodétermination comportent des dispositions convenues en commun concernant la période qui suivra immédiatement le cessez-le-feu : un statut conventionnel de forces combattantes ; toutes mesures propres à assurer la sécurité des personnes ; la mise en place d'organes mixtes de contrôle administratif, judiciaire, etc. ; l'abrogation de la législation d'exception ; la libération des prisonniers, des internés, des personnes regroupées, des condamnés et détenus pour faits en relation avec la guerre ; l'exercice normal des

libertés publiques et individuelles, etc. (...)

« Dans le cadre de la recherche de propositions communes se pose la question des garanties pour les minoritaires qui désireront demeurer en Algérie et participer à l'avenir algérien, ainsi que pour les Algériens qui vivent en France. (...)

« A compter de la date de l'autodétermination, un délai particulièrement large pour les ressortissants des minorités devra être accordé à tous les habitants de l'Algérie, pour renoncer, s'ils le désirent, au bénéfice de la nationalité algérienne. »

**

En conclusion, le colloque « réaffirme avec force que les solutions préconisées ne porteront leur fruit que si l'opinion exerce de plus en plus vigoureusement son action, son influence et sa pression en faveur de la paix ».

ANTISEMITISME

● Rien de nouveau

Un libelle grossièrement antisémite est actuellement diffusé à Nîmes, sous la forme d'une triple feuille dactylographiée suant la haine et la bêtise.

Cet assemblage de calomnies désormais « classiques » mérite une particulière attention en raison du procédé employé, qui est imité des « Protocoles des Sages de Sion », célèbre faux qui a eu son heure de notoriété.

En effet, le texte est présenté comme extrait (traduit du yiddisch) de deux livres d'un juif nommé Isaac Blanche (!) et portant ces titres significatifs : « Le droit de la race supérieure » et « A nous la France ».

Il n'est pas besoin d'une expertise pour déceler l'odieuse supercherie qui consiste à attribuer à un juif les attitudes et les objectifs que l'antisémitisme leur prête de façon à les « justifier ».

« L'aristocratie est une annexe d'Israël et la haute bourgeoisie sa servante » écrit avec une (fausse) jubilation l'auteur de ce « document »... « Pour des Français ignorants, irréfléchis qu'on mène où l'on veut avec l'appât d'une fortune creuse, il n'en faut pas davantage »... « Nous, nous sommes la République, la Liberté, le Progrès, l'Humanité, la Cité future ! ».

Ou encore :

Les seules conquêtes durables

UNE nouvelle revue, *Promouvoir*, vient de paraître. Le sous-titre, « Banc d'essai des Sciences humaines », indique que son champ d'observation englobe les rapports de l'être humain avec les sciences sociales, morales, médicales, industrielles dans le monde moderne, voire même dans un avenir lointain.

Une de ces études, sous la signature de J.-L. Febvre, a retenu tout particulièrement notre attention parce qu'elle traite des « races composites » des « races résultat » — entendez des peuples et nations — et des influences extérieures qui ont modelé leurs caractères et leurs comportements. La plus déterminante de ces influences est évidemment le colonialisme et je suis bien d'accord avec l'auteur pour déplorer que ce colonialisme ait arrêté ou faussé l'évolution normale de tant de peuples et les ait laissés, en se retirant, à l'état de « pays sous-développés ».

L'exemple qu'on nous propose est celui de Rome, considérée comme facteur de civilisation en dépit de ses massacres, de son matérialisme guerrier, et de la grossièreté de ses plaisirs, et des Celtes gaullois, colonisés dociles, « collaborateurs » et facilement assimilés. Le succès exceptionnel de cette intégration est attribué au fait qu'ils avaient « une commune origine aryenne ». Explication insuffisante puisque la « race aryenne » n'existe pas. L'aryanisme supposé, théorie lancée par Gobineau, se borne à un lien linguistique indo-européen entre des peuples d'origines diverses, à partir du Turkestan et de la Russie méridionale.

Les grandes mouvements de peuples depuis la préhistoire, leurs conquêtes, leur brassage, leurs mélanges, ne permettent plus de parler en Europe de races, par confusion avec peuples et nations.

On a dit des Gaulois — Napoléon l'a dit plus tard des Français — qu'ils avaient le goût de la liberté, non celui de l'indépendance. C'est une généralisation excessive. Ils n'étaient pas plus homogènes que les Romains. Si les tribus celtes du Centre et du Midi se sont rapidement soumises à l'envahisseur, il ne faut pas oublier que celles des Iles Britanniques et d'Armorique l'ont énergiquement repoussé. Les Bretons armoricains ont lutté jusqu'au XV^e siècle contre le rattachement de leur pays à la couronne de France. Rattachement commandé par des nécessités géographiques

et politiques qui ne les ont cependant pas détournés de conserver leurs caractéristiques ethniques, leur langue, leurs coutumes, leurs costumes, en dépit des répressions et du mépris raciste qui accablent les colonisés récalcitrants. Ils les conservent encore. Un exemple : au Croisic, à 10 kms de La Baule, les pêcheurs

par
Odette du PUICAUDEAU

finistériens qui commencèrent à s'établir en famille dans ce port, il y a 50 ans, parlent encore breton, gardent leurs façons de vivre et se tiennent entre eux, à l'écart de la population autochtone, bien qu'ils soient allés à l'école, au service militaire et à la guerre comme tous les Français. Pour eux, la « transposition harmonieuse » ne s'est pas produite dans le monde qui se veut latin. Les découvertes archéologiques qui, de temps à autre, révèlent la beauté de l'art celte, permettent de regretter une latinisation qui a coupé court à l'évolution normale du propre génie celte.

L'auteur écrit que « exempt de toutes préoccupations humanitaires les Romains ont réussi, à une haute époque, ce que les héritiers des Gaulois n'ont pu réali-

ser : l'intégration culturelle totale d'un peuple soumis ». Serait-ce un conseil ? La leçon qu'il nous propose d'en tirer est dangereuse. Et, à considérer ce qui a survécu du colossal empire romain, la technique de conquête militaire ne semble pas efficace !

Qu'en est-il resté en Afrique, hormis quelques constructions militaires et quelques arcs de triomphe ruinés ? Les armées romaines ont détruit Carthage mais la civilisation phénicienne, diffusée par les contacts pacifiques des navigateurs, des caravaniers, des artistes et des commerçants, est toujours vivante dans les mœurs, les vêtements, les arts et des rites magiques à peine maquillés par l'Islam. On retrouve presque intacts les modèles phéniciens dans l'architecture, les bijoux, le décor du cuir jusqu'au fond du Sahara. Jupiter est oublié depuis deux millénaires. Le Christ n'a pas été écouté dans le fracas des batailles. Mais c'est encore au bélier d'Ammon-Râ qu'en temps de sécheresse, les paysans herbères du sud-marocain, en vêtements puniques, vont demander la pluie. Et c'est par le « signe de Tanit », le croissant, la main carthaginoise de leurs bijoux et de leurs tatouages que leurs femmes se protègent contre les maléfices.

Ainsi nous pouvons tirer une autre leçon des exemples proposés : les conquêtes militaires sont éphémères et ruineuses ; seules durent les conquêtes de l'esprit et les alliances honnêtes et fructueuses de l'amitié.

Et cette conclusion :

« Le Seigneur nous a livré la France pour en faire notre terre d'abondance et les Français pour en faire nos esclaves », etc...

Il est facile de reconnaître dans cette version renouvelée des « nouveaux maîtres » les thèmes agités naguère par les Drumont et les Maurras, ces mêmes mensonges, ces mêmes excitations à la haine qu'Hitler n'a fait que reprendre dans « Mein Kampf » et qui ont servi de base « idéologique » à l'extermination de six millions d'innocents.

De telles provocations sont punies aujourd'hui par la loi. Nous espérons que les pouvoirs publics feront le nécessaire pour en trouver les auteurs.

JUSTICE

● Le temps passe

La « Section d'Enquêtes et de Contrôle » (S.E.C.) du Commissariat aux questions juives avait pour mission, sous l'occupation, de rechercher les juifs cachés et de les livrer à la déportation. C'est ce service qui avait inventé le mot de « raffe au faciès », dont la pratique était confiée à des agents spécialisés.

André Haffner, qui appartient à la direction de la S.E.C., en 1943 et 1944, a été condamné à mort après la Libération. C'était, il est vrai par contumace, et, jugeant les temps meilleurs, il s'est présenté, bien vivant, le 22 février, devant le Tribunal militaire de Reuilly.

Deux colonels du Service de Renseignements sont venus témoigner que les fonctions qu'il occupait permirent à Haffner de sauver plusieurs juifs. On l'aurait deviné !

En foi de quoi, Haffner a été purement et simplement ACQUITTE.

(Suite page 3)

ROSINSKI & C^{IE}

Maison fondée en 1922
SIEGE SOCIAL : 42, rue des Rosiers, Paris 4^e — TUR. 66-22
USINE : 30, rue Poliveau, Paris 5^e — POR. 31-98

PAIN AZYME POUR PAQUES
STRICTEMENT CACHER

FABRIQUES SOUS LA SURVEILLANCE
du Grand Rabbin RUBINSTEIN et du VAAD HARABANIM
sous la haute autorité de M. le Grand Rabbin de Paris

DEMANDEZ PARTOUT

NOS PAINS AZYMES et FARINE POUR PAQUES
EXIGEZ BIEN NOTRE MARQUE

(Suite de la page 2)

Le 14 janvier, le même Tribunal avait condamné à mort Frantz Reimeringer, ancien « interprète » de la Gestapo d'Orléans, qui s'était livré à d'inqualifiables crimes.

Il s'est trouvé pourtant un témoin à décharge, caissière du Grand Café d'Orléans qui déclara en substance :

« J'ai bien connu l'accusé, il s'en prenait seulement aux juifs... »

Circonstance atténuante, à ses yeux. La « brave » dame n'a pas encore compris que l'on puisse être condamné pour si peu.

Comme le temps passe...

Comme nous l'avons annoncé dans un précédent numéro, l'égérie d'Hitler, Léni Rifenthal, avait obtenu d'un tribunal français la saisie d'un livre sur Eichmann qui, estimait-elle, la diffamait.

L'affaire est venue dernièrement en appel, et la Cour a annulé cette décision. Le livre sera vendu normalement. Léni Rifenthal, nazie authentique et impénitente, ira ailleurs qu'en France se faire... réhabiliter.

ETUDIANTS

AFRICAINS

● Arbitraire et solidarité

Après l'odieux assassinat du président Lumumba, les étudiants africains en France ont organisé dans plusieurs villes universitaires des manifestations de protestation, auxquelles se sont joints, dans bien des cas de nombreux étudiants français.

Il convient de souligner la brutalité dont les forces de police ont fait preuve à l'égard des étudiants noirs, notamment à Lille et à Toulouse, et surtout à Paris, lors de la manifestation du 15 février autour de l'ambassade de Belgique. Bien après la fin de la manifestation, des jeunes gens noirs ont été arrêtés et maltraités.

Cette attitude des forces de l'ordre fait singulièrement contraste avec la mansuétude dont bénéficiaient quelques jours plus tard les nerfs de « Jeune Nation » manifestant à l'Etoile pour « l'Algérie Française » derrière Soustelle, Le Pen et Dides.

De plus, des mesures arbitraires d'expulsion ont été prises contre un certain nombre d'Africains. Dès le 15 au soir, un étudiant camerounais, M. Jean Tapchet, à qui un ordre d'expulsion avait été notifié

Le carnet de DL

NAISSANCES

Notre ami Edouard, du 14^e arrondissement, membre du Conseil National du M.R.A.P., est depuis peu le grand-père d'une troisième petite-fille. Nos félicitations et nos vœux aux parents et grands parents.

★

Nous apprenons que M. Szenckier, qui représente la société « Nowy Dvor » à notre Conseil National, vient, lui aussi, d'être grand-père. A lui et à Mme Szenckier, ainsi qu'aux heureux parents, nous présentons nos félicitations et nos bons vœux.

MARIAGE

Nous avons le plaisir d'annoncer le mariage de notre jeune amie Simone KRAWIEC, dévouée militante de notre Mouvement, avec M. André AYACHE. Nous leur exprimons nos félicitations et nos sincères vœux de bonheur.

NOS DEUILS

François MONOD, directeur des Editeurs Français Réunis, et poète de talent, a été brutalement emporté par une crise cardiaque, à 40 ans, alors qu'il se reposait à la montagne. Nous avons eu le plaisir de collaborer avec lui lorsque le Prix de la Fraternité avait été attribué, en 1957, au livre « Pas de cheval pour Hamida », édité par la Maison qu'il dirigeait avec une grande efficacité et une humanité profonde.

Il avait, depuis, manifesté à maintes occasions son attachement à notre Mouvement et à notre action.

Que sa femme, Martine Monod, qui a honoré à plusieurs reprises, notre journal de sa collaboration, trouve ici, ainsi que toute sa famille, l'expression de notre sympathie en ces heures cruelles.

★

Nous avons appris avec douleur le décès de notre ami Raphaël TYSZELMAN, à l'âge de 70 ans. Il était le père du jeune Samuel Tyszelman, fusillé par les nazis en 1941 pour son activité dans la Résistance. Depuis la fondation du M.R.A.P., il comptait parmi nos amis les plus dévoués.

Nous adressons nos sincères condoléances à sa fille et à la société « Pulawy », dont il était membre.

quelques jours plus tôt était conduit à l'avion pour Bamoko (Le Mali lui ayant accordé asile). Trois autres, MM. Woungly Masaga, Joseph Etoundi et Michel Ndoh, devaient se réfugier à l'ambassade du Ghana à Paris.

Bientôt on apprenait que les expulsions frappaient deux Maliens, MM. Bo Abdoul et Touré, et deux Guinéens, MM. Miallo Thierno et Mamadou Keita, qui étaient conduits à l'avion.

Aux expulsions s'ajoutent les arrestations, les perquisitions dans les chambres des étudiants ou au siège de la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire (F.E.A.N.F.), l'interdiction de toutes les réunions organisées par cette association.

Ainsi les étudiants africains se trouvent placés dans un climat d'insécurité préjudiciable non seulement à leur travail, mais au prestige de notre pays et à ses relations avec les peuples d'Afrique.

La F.E.A.N.F. est amenée à envisager la désertion des universités françaises par les étudiants africains, qui se rendraient alors dans des pays où de meilleures conditions d'études et de séjour leur seront garanties.

Prenant en quelque sorte la relève de cette répression, les groupes fascistes comme « Jeune Nation », se sont livrés ces derniers temps à des multiples agressions contre les étudiants africains.

A Nancy, ils ont attaqué une conférence sur le problème du colonialisme, organisée en commun par la F.E.A.N.F. et l'Association Générale des Etudiants.

A Toulouse, ont eu lieu divers attentats contre des étudiants d'Afrique Noire, de Tunisie et du Maroc.

Mais, d'autre part, la solidarité active des étudiants et de la population s'affirme, autour des jeunes Africains.

L'Union Nationale des Etudiants de France a élevé une vive protestation contre les mesures arbitraires dont ils sont victimes.

A Toulouse, des organisations et partis divers se sont élevés dans un appel public contre « la flambée de violence et de discrimination raciale ».

Ambassadrice pour

un an

Miss Antilles, élue depuis peu, est venue nous faire une visite d'amitié dans nos nouveaux bureaux. Il s'agit de Mlle Claudie Modock, née à Fort-de-France (Martinique). Elle est monitrice d'éducation physique, mais passionnée de danse, elle a décidé, depuis quelque temps déjà, de s'orienter vers la chorégraphie ; et elle répète actuellement avec une importante troupe de danse moderne. En outre, elle prépare un numéro de cabaret.

Elle prend au sérieux (quoiqu'avec le sourire) sa nouvelle fonction : pour un an, elle représente, elle symbolise les Antilles à Paris. On ne saurait certes souhaiter plus charmante ambassadrice.

Son « couronnement » officiel a eu lieu le dimanche 12 mars, dans les salons de la mairie du XV^e arrondissement, au cours du VIII^e Grand Gala des Isles, organisé par la Solidarité Antillaise.



VOUS DITES ? "DROIT ET LIBERTÉ" répond aux mensonges racistes

"Cannibalisme" et racisme insidieux

Oui, nous sommes, au seuil de cette sixième décennie du siècle XX, en pleine décolonisation de l'Afrique noire, c'est un événement de première grandeur — et positif — pour l'humanité tout entière et nous voulons être de ceux qui en comprennent fraternellement les nécessités. « Quand on aime la liberté pour son pays, on doit l'aimer aussi pour les autres pays », a dit Henri Martin au temps de la guerre du Viet-Nam : ce simple principe est la lumière du patriotisme vrai.

Or le mouvement impétueux vers l'indépendance nationale de tous les pays d'Afrique provoque une recrudescence de racisme, généralement hargneux, donc en retraite, mais qui n'en est pas moins nocif ; il est souvent empreint de cette ironie qui se veut fine et qui caractérise les gens qui se savent battus d'avance et ne veulent pas aller jusqu'au fond de leurs attitudes ; mais le mal est fait : ne serait-ce qu'une pincée de sable dans la machine...

C'est ainsi que le correspondant du « Figaro » (15 février) à l'O.N.U., en rendant compte de la séance consécutive à l'assassinat de Lumumba, a cru pouvoir intituler une partie de son article : « Séance de cannibalisme », parce que des Noirs américains ont eu le courage de protester vivement, des tribunes du public de la salle des séances. « Groupe vociférant... », « fanatiques... », « grappe humaine » qui « hurle », « la bave aux lèvres », puis se met « à glapir et à brandir poings et griffes... », « la frénésie » des femmes et leurs « aboiements de hyènes... », etc., et, pour conclure : « C'est probablement des vérifications de même style qui précédaient,

en Afrique, les grandes séances de cannibalisme. »

Quelque temps avant, « Paris Presse » titrait sa page 4 dans toute sa largeur : « L'homme reste le plat préféré de deux millions d'hommes. »

L'intention est claire : on ne saurait donner l'indépendance à des mangeurs de chair humaine ; il faut, d'une façon ou d'une autre, les gouverner, car ils en sont incapables, etc... Nous ne répondrons pas, car tout ce journal est une réponse constante à de telles absurdités. Mais que les gens de cœur ne soient pas dupes : cela signifie qu'il faut que la Société générale de Belgique et l'Union minière du Haut Katanga, leurs soldats, leurs policiers et leurs agents africains continuent, sous des formes nouvelles, plus habiles, indirectes, à maintenir leur emprise sur le Congo, dans ce cas précis, et ses juteuses richesses. C'est du racisme très intéressé et il faut que ceux qui risquent de tomber dans le panneau sachent dans quoi exactement ils vont glisser.

Mais il y a pire et c'est ce bref et écœurant commentaire de M. Pierre Wigny, ministre des Affaires Étrangères de Belgique, en décembre dernier : « Le Congo est un nouveau-né qui a fait dans ses langes. La nurse ayant disparu, il n'y a pas lieu de s'étonner que les langes n'aient pu être lavés tout de suite. »

Le M.R.A.P. a fondé un prix de la Fraternité : je propose que l'on crée un prix de l'antifraternité, de la goujaterie raciste, et qu'on le décerne, pour 1960, à l'auteur de cette insoutenable insulte.

★

Mais de plus en plus, nous pensons que ce n'est pas ce

racisme là qui est le plus dangereux ; encore moins faut-il compter, de nos jours, avec le racisme à prétentions biologiques. Le racisme le plus nocif sans doute est celui qui ne se veut pas tel et émane de gens ou de journaux qui ne le sont pas et protestent vivement si on les met devant l'évidence. Par exemple, un hebdomadaire aussi sérieux que « Réforme », qui représente une large fraction des milieux influencés par le protestantisme, n'est pas raciste, nous le reconnaissons volontiers ; aussi est-ce probablement par défaut de vigilance qu'on pouvait voir, dans son numéro du 16 janvier, une de ces caricatures vulgaires et bien propres à entretenir les sarcasmes racistes comme on en trouve tant ailleurs — mais à « Réforme » ? — et qui représente deux guerriers d'une tribu africaine quelconque, armés de lances, et qui s'interrogent devant quatre blancs en tenue coloniale, portant des charges sur leur tête, comme des « boys ». Légende : « Nous les gardons encore un certain temps pour nous aider ». Où a-t-on jamais vu des blancs dans cette position sociale au service de tribus africaines ? Et si c'était le cas, qu'y aurait-il à dire ? Alors ?...

Dans le même esprit, on pouvait voir une séquence de « Candide », le film satirique de Norbert Carbonnaux, mettant en scène un noir habillé d'une jaquette, chapeau huit reflets sur la tête, campé devant une vaste marmite et s'adressant, devant sa tribu, à deux blancs attachés à des poteaux de torture pour leur dire : « Je regrette, messieurs, de ne pouvoir vous préparer en daube, mais je n'en ai pas le temps ; je prends l'avion pour l'O.N.U. dans une heure. » La conclusion est toujours la même dans l'esprit du lecteur peu réfléchi qui se trouve ainsi encouragé dans le pauvre confort de ses prétentions à la supériorité raciale.

Même « Le Monde » n'est

pas indemne de telles atteintes insidieuses du virus raciste : son envoyé spécial à Léopoldville, n'écrivait-il pas récemment, à propos des discussions Mobutu-Lundula alors que leurs troupes se battaient plus ou moins :

« Le fait en lui-même n'est pas surprenant, les échanges de vues fraternels et la guerre n'étant pas, paraît-il des notions contradictoires pour un esprit bantou. »

Ignore-t-on, au « Monde », que lors de toutes les guerres, on n'a cessé de négocier plus ou moins secrètement alors même que les armées étaient aux prises ? (1) En outre, il n'y a pas état de guerre réel au Congo, entre les uns et les autres. D'ailleurs qu'est-ce que « l'esprit bantou » ? (2) peut bien avoir à faire avec un phénomène aussi répandu, tellement même que — sans que « l'esprit bantou » y soit pour quelque chose — tout le monde sait qu'au moment où cette réflexion déplaisante était faite, on se battait en Algérie tout en négociant.

Roger MARIA.

(1) Il existe même, chez Payot, un ouvrage de l'historien militaire Maxime Mourin qui analyse les très nombreux « échanges de vues fraternels » (ou pas) qui se sont déroulés lors de la dernière guerre alors même que les combats faisaient rage : « Les tentatives de paix dans la seconde guerre mondiale 1939-1945. »

(2) Au reste, pourquoi cette ironie visant « l'esprit bantou » ? Il s'agit de tout un système philosophique d'une valeur certaine, qui en vaut bien d'autres. Sa cosmogonie notamment est impressionnante de grandeur et se rapproche par bien des traits, de notions scientifiques toutes récentes. Et l'un de ses moindres mérites n'est pas d'appréhender à des millions d'hommes, dès l'enfance, à ne pas craindre la mort. Ce n'est pas peu de chose.

DRAME ALGERIEN

LE COLLOQUE DE GRENOBLE et le problème des minorités

Nous donnons en page 2 un bref compte rendu du Colloque de Grenoble. M^r François Sarda, avocat à la Cour, qui a participé à ce Colloque, en étudie ici, pour « Droit et Liberté », un aspect particulier.

POUR certains, le problème des garanties aux minoritaires d'Algérie est un artifice politique : les uns lisent dans la pensée de ceux qui le posent une astuce pour faciliter « l'abandon de l'Algérie » ; les autres croient devoir dénoncer « un préalable » à la négociation ou « une atteinte à la souveraineté de l'Algérie ». En vérité, est un devoir d'Etat et un devoir national, le problème de garantir les minoritaires dans une Algérie devenue d'une façon ou d'une autre algérienne.

Le Colloque de Grenoble, sur un remarquable rapport de M. Quermonne, Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, a parfaitement placé ce problème dans son contexte exact. Les mêmes soucis et les mêmes axes de solutions se retrouvent dans un article de M. Périllier dans les « Cahiers de la République » ou dans les textes du Club Jean Moulin.

Le cheminement des travaux des Colloques de Royaumont, d'Aix-en-Provence et de Grenoble qui se sont déroulés sous la présidence et l'autorité du Bâtonnier R.-W. Thorp, démontre la nature du problème.

En droit, l'autodétermination est offerte et son principe acquis. L'Algérie déterminera son destin.

Dans quelles conditions le fera-t-elle? M. Georges Lavau, autre professeur de Grenoble, a recherché à Royaumont les conditions juridiques de la politique d'au-

todétermination. Son rapport est un document important; M. Lavau a procédé en chirurgien du problème, dressant une analyse reprise par l'unanimité des colloquants et au delà par des groupements ou personnalités très diverses. Approfondis et mis à jour, les travaux viennent de donner la « Charte de l'Autodétermination ».

Elle comporte les impératifs juridiques de la politique de l'autodétermination.

par
M^r François SARDA

Excluant la solution par la force et la solution unilatérale « elle implique la négociation sans préalable, quel qu'il soit ».

Cette négociation devant porter sur le cessez-le-feu et les garanties de la mise en œuvre et la réalisation de l'autodétermination, « sa matière impose en fait le G.P.R.A. comme interlocuteur », rien n'empêchant d'autres consultations; mais l'autodétermination exige aussi, parce qu'elle est la libre consultation de l'Algérie sur son destin, que son unité ne soit pas atteinte.

Enfin cette consultation oblige à des garanties sur la période transitoire suivant le cessez-le-feu et sur les conditions mêmes de la campagne et du référendum.

Ces garanties doivent faire l'objet de conventions négociées : quelles sont-elles? La Charte en donne une énumération indicative : mesures de sécurité pour les personnes; sort des combattants et des armées; mesures d'administration;

contrôle mixte des activités et des conditions de la consultation, etc...

DES Royaumont, il apparut évident aux juristes comme aux hommes politiques que toute cette construction serait facilitée si, dès que possible, les parties au conflit se rapprochaient sur le fond, à savoir sur la solution qui serait finalement proposée au peuple algérien. Un tel accord éviterait que l'autodétermination provoque un conflit sois-disant pacifique où chacune des deux parties jouerait à « tout ou rien » et s'opposerait avec violence.

Sur la base de leur analyse juridique d'une politique les colloquants ont émis le souhait de cette négociation générale. Une proposition commune aux parties principales qui n'atteint en rien le principe de la libre détermination du destin, chacune demeurant libre de son attitude.

Les événements démontrant que l'Algérie serait algérienne, un problème se posait avec beaucoup plus de force : celui des garanties aux minoritaires, principalement aux Européens qui sont en Algérie et aux Algériens qui vivent ou vivront en France.

Il ne s'agit pas de dresser un catalogue de garanties que l'on voudrait imposer et pour lequel on requerrait par préalable un accord avant d'engager la négociation. Il ne s'agit pas non plus de faire une Algérie amputée par pré-détermination d'une partie de souveraineté. Il ne s'agit pas davantage de former des vœux pieux.

Devant le fait de la minorité européenne dans l'Algérie nouvelle, confiée aux Algériens, il s'impose à la France le devoir d'aborder le problème : on ne peut, par un vote, retirer leur nationalité française à des hommes et femmes qui désirent la conserver; on ne peut pas davantage oublier la solidarité nationale devant le sort d'une partie de la communauté française. L'Etat a, devant cette minorité, sa pleine responsabilité. Il ne peut négliger son devoir qui lui impose de négocier les solutions à ce problème.

Ces garanties à obtenir devront être approuvées par le peuple algérien; cela confirme la nécessité de rechercher un accord sur la solution finale qui engloberait le sort de l'Algérie, ses liens avec la France, les garanties des minorités. Adoptées ainsi par une sorte de pacte fondamental franco-algérien, les garanties seraient exposées, souverainement accordées, et elles-mêmes assurées par les garanties des garanties.

La première qualité de ces garanties devra être de ne rien scléroser de la vie algérienne; de permettre à chacun, Européen ou musulman, d'y trouver sa place. Rien ne devra être accéléré, rien ne serait plus regrettable qu'un court délai d'option entre le maintien en Algérie et le retour en France; entre la nationalité française ou la nationalité algérienne. Il provoquerait des décisions trop légères.

A Grenoble, nous avons étudié les garanties pour ceux qui choisiraient de devenir Algériens : garanties individuelles de non-discrimination; garanties du statut personnel; du cadre culturel et religieux. Nous avons aussi envisagé les possibilités de garanties collectives. Nous avons abordé les garanties pour ceux qui choisiraient de rester en Algérie comme de simples résidents français et leur réciprocité avec les garanties des Algériens résidant en France; nous avons aussi affirmé que le retour en France devait toujours pouvoir s'accompagner du bénéfice de la nationalité française et nous avons relevé la nécessité de mesures d'accueil.

La véritable garantie nous est apparue se trouver dans cette construction de « trois étages » de garanties. L'effort nous est apparu particulièrement nécessaire sur le problème des garanties à ces garanties. On ne peut ici en présenter toute l'étude. Elle doit être poursuivie.

On le voit : la question des garanties des minoritaires tient une place particulière : elle n'est pas un préalable à la négociation; elle en est un élément nécessaire.

On pourrait dire : elle en confirme la nécessité.

Faut-il poser la question juive en Algérie ?

Le Groupement Démocratique Algérien, qui vient de se créer à Constantine, a pour objet de réunir tous les partisans en Algérie de la paix par la négociation entre le Gouvernement français et le G.P.R.A., sans intermédiaire ni préalable. Il a désigné pour ses présidents : les docteurs Bendali et Le Bail et M^r Battino, avocat.

Ce dernier a bien voulu nous adresser l'article ci-dessous, témoignage des courageux efforts entrepris par ce nouveau groupement, auquel nous souhaitons une activité féconde.

« La Terre Retrouvée », dans son numéro du 1^{er} février 1961, contient, sous la signature de M. J. Jeffreykin, un éditorial intitulé « Le F.L.N. précise... ».

Il y est écrit, entre autres choses, que le G.P.R.A. envisagerait de prendre vis-à-vis des juifs d'Algérie diverses mesures parmi lesquelles (je cite) : « l'abrogation du Décret Crémieux ».

par
M^r Victor BATTINO

La conclusion tirée par l'éditorialiste est brutale : elle est une invitation pressante à tous les juifs algériens à quitter le territoire de l'Algérie, et à le quitter sans retard.

Cette attitude mérite une mise au point de ceux qui pensent autrement que M. Jeffreykin, et je crois qu'il sont nombreux. D'abord l'article contient un contre-sens juridique : le Décret Crémieux est un acte du Gouvernement de la République Française. Seule donc, la France peut décider de son abrogation. Si demain, en Algérie, s'installaient de nouvelles autorités, elles ne pourraient abroger un acte juridique émanant d'une puissance étrangère. Tout au plus pourraient-elles en ignorer l'existence, le tenir pour non avvenu. Ce qui reste à démontrer. En ce qui concerne la France, on peut considérer comme exclue l'éventualité d'une abrogation du Décret Crémieux.

Ceci dit, il peut paraître anormal que sous le couvert d'une menace de ségrégation, que pour ma part je crois imaginaire, et d'un refus éventuel de reconnaître aux juifs d'Algérie leur qualité de Français, on les incite à quitter l'Algérie.

Si l'on cherche à entretenir une psychose de peur, nul doute que le résultat ait été atteint.

Croit-on vraiment avoir bien fait ? A-t-on songé aux réactions que pourraient susciter la propagation d'un sentiment de méfiance réciproque.

La communauté juive a toujours vécu en étroite symbiose avec la communauté musulmane. Ce n'est pas trop dire que les juifs, victimes sous Vichy de la ségrégation, officielle celle-là, ont certainement été l'objet de la part des musulmans de manifestations de sympathie.

Aujourd'hui, où il est plus nécessaire que jamais que la confiance renaisse, le moment était particulièrement inopportun de sonner une alarme dépourvue d'objet.

Les juifs d'Algérie dont personne ne songe à contester la qualité de Français « à part entière » n'en font pas moins partie de la communauté algérienne. Ils auraient tort de considérer qu'ils forment un groupe ethnique à part. Ce serait là une manifestation de ségrégation à rebours. Aussi devons-nous lutter de toutes nos forces contre la naissance d'une méfiance réciproque.

En Belgique

Une conférence sur les rapports entre juifs et musulmans en Algérie a été organisée à Bruxelles par l'Union des Etudiants Juifs de Belgique, avec la participation de M. Marcel Liebman, attaché au Fonds National de la Recherche Scientifique, qui a présenté un exposé sur cette question.

M. Marcel Liebman a conclu le débat en appelant « les plus lucides des juifs à tendre la main à des hommes qui, depuis des années, luttent pour que leur soit reconnu le droit à la liberté et à la dignité ».

Un « Comité Juif de Belgique pour l'Algérie libre » a été constitué. Il « réunit les juifs de toutes opinions désirant manifester leur sympathie au peuple algérien en lutte pour son indépendance, et exprime leur espoir et leur confiance dans une collaboration fraternelle entre Algériens juifs et musulmans dans une nation libre ».

Le Cercle Culturel et Sportif Juif de Belgique, a assuré ce Comité de sa sympathie.

RECITAL DE CHANT

Clara Neumann

SALLE GAVEAU - 23 MARS 1961



ŒUVRES DE
PERGOLESE
MOZART
BRAHMS
SCHUBERT
DVORAK
GOUNOD
JEBUSSY

« L'énigme éternelle » et « Kaddisch » de RAVEL

« Clara Neumann, jeune et charmante artiste, est dotée d'une voix naturelle au beau timbre rond et velouté, qu'elle sait d'ailleurs conduire avec une remarquable maîtrise... Voilà une cantatrice que fera indiscutablement une bien belle carrière. » (Olivier, « Le Matin », Anvers, 12 janvier 1961.)

« Son interprétation des deux mélodies hébraïques de Ravel fut empreinte d'une émotion raffinée et remarquablement sincère. Dans l'Erlkönig de Schubert, Clara Neumann sut créer l'atmosphère de fatalité, violente et aiguë convenant à cette page dramatique. » (Léo Hoost, « Het Parool », Amsterdam, 14 février 1961.)

« Clara Neumann ne chante pas seulement avec la voix, mais avec le corps et l'âme. » (Tidj-Maashode, « 14 février 1961. »)

« Avec sa très belle voix, Clara Neumann, pathétique et sensible, tint la salle sous le charme en interprétant de grands airs du répertoire classique. » (« Droit et Liberté », novembre 1959. Compte rendu du gala du M.R.A.P. à la salle Pleyel.)

Places de 3 à 12 N.F. Billets à prix réduit au M.R.A.P., 30, rue des Jeûneurs, Paris (2^e).

Pierre PARAF : « Un Prix qui n'est pas comme les autres... »

C'EST à notre ami Pierre Paraf, membre du Bureau National du M.R.A.P., que le jury du Prix de la Fraternité avait confié la mission de présenter le lauréat et de le féliciter.

Pierre Paraf exprime tout l'honneur qu'il éprouve à prendre ainsi la parole au nom du premier président Léon Lyon-Caen, « dont le nom incarne Droit et droiture, évoque les plus hautes vertus de la Résistance et de justice française ».

Il remercie les amis du M.R.A.P. d'être venus si nombreux communier en cette grande idée qui donne à la fois son titre et son âme à notre Prix, le troisième terme de la devise de la Révolution française, l'idée de fraternité.

Puis il énumère les lauréats précédents du Prix de la Fraternité depuis 1956, dont la qualité et la diversité « montent que nul des problèmes qui nous étreignent ne nous a laissés indifférents, qu'il s'agisse des Juifs ou des Nord-Africains, des noirs d'Afrique et d'Amérique et que tous les modes d'expression propres à servir l'idée de fraternité — scène, roman ou livre, poème ou roman — nous ont paru également mériter de tels hommages » (1).

Et après avoir cité les œuvres qui ont retenu, cette année, l'attention du jury et remercié leurs auteurs, Pierre Paraf poursuit :

« ... Mais le grand problème de l'année, notre grande blessure — celui qui pèse lourdement sur le destin présent, sur la conscience de la France, c'est le problème d'Algérie. Il nous meurt physiquement, par tout ce qu'il comporte de morts et de souffrance, de violences d'autant plus inutiles que nul ne prétend plus en principe l'opposer au libre choix des populations. Moralement — parce que les jeunes générations s'opposent à l'auréole de leur vie un trouble que les marquera toujours, parce que la haine et le sang séparent toujours ceux qui doivent un jour travailler ensemble.

« Nous avons mal à l'Algérie et nous voulons que ce mal guérisse. »

« L'aborder ici ce thème, dit-il encore, dans l'esprit du jury du Prix de la Fraternité, qui se garde de se prononcer sur des aspects politiques, sur les structures qui comporteront l'Algérie de demain », soulignant que le but recherché, c'est « par les voies de la négociation, retrouver le chemin de la fraternité. »

« Constatant que ce Prix « qui n'est pas comme les autres » couronne « un livre, un auteur qui ne sont pas comme les autres », Pierre Paraf rappelle brièvement le passé du lauréat :

« Jules Roy, déclare-t-il notamment, je ne le connaissais jusqu'à ce jour que par ses écrits qui suggèrent la plus haute estime pour l'écrivain comme pour l'homme.

« Jules Roy, ami, frère d'élection d'Albert Camus, ce n'est pas comme l'auteur de « l'Etranger », l'universitaire et le philosophe. C'est le soldat, le combattant de la ligne de Saint-Exupéry pour qui, comme pour nous, les combattants de 1914, le com-



Pierre Paraf prononce son allocution.

tact avec la mort, le frisson de la peur, l'angoisse du vivant qu'on éprouve devant elle, donne un respect plus exigeant de la vie, pour qui l'expérience personnelle de la souffrance impose plus rigoureusement le devoir de l'épargner aux autres.

« Jules Roy est un Français, fier de la grandeur de sa patrie et qui pense que le vrai grandeur est avant tout spirituelle. Il n'accepte pas l'abdication, la démission de la France. Il veut voir partout son génie rayonner comme le message de la libération humaine. Mais un tel désir — qui est le nôtre — ne ferme pas les yeux devant les justes évolutions de l'histoire. Et lorsque celles-ci bouleversent la carte du monde, lorsqu'elles viennent à réduire les positions de la France, ce soldat citoyen s'attache à lui en faire conquérir d'autres, à lui assurer ses conquêtes de l'esprit et du cœur dont elle ne pourra être dépossédée...

« Sa « Guerre d'Algérie » est un bilan, un examen de conscience, un appel. Jules Roy sait qu'un langage humain, un comportement humain peut faire tomber les armes. Il tend le main, il ouvre le cœur. « Sans jamais envisager d'abandonner personne, en réservant à la France, dans la libre et loyale détermination du peuple algérien, sa place d'amie, de sœur retrouvée, il jette virilement son cri de paix, demande que l'on arrête violences et répressions, que l'on ferme les portes de la guerre. »

Et Pierre Paraf conclut, sous les applaudissements, en ces termes :

« La Guerre d'Algérie », dans sa simplicité dépouillée, dans cette sorte de chœur à deux voix entre Arabes et Européens, prépare la paix d'Algérie. « C'est l'honneur de la France qu'il s'y trouve des hommes assumant cette tâche, prêts à souffrir outrage et persécution pour que cessent terrorisme et répression, assassinats, exécutions et tortures, et que ces hommes soient de ceux, chers camarades de la Résistance, qui, pour leur pays, ont témoigné avec leur sang.

« Et c'est l'honneur de notre Mouvement, de notre Prix, votre honneur à vous qui pensez que la vie n'est pas une sorte de sport inutile, où l'on va de guerre en guerre, de violence en violence, d'oubli en oubli, dans une sorte d'abaissement quotidien de partout largement dispensé, mais une haute et noble aventure, d'honneur en l'un

de ces hommes un moment de cette conscience française où s'inscrit toujours le mot de fraternité. »

(1) La liste des précédents lauréats a été publiée dans le dernier numéro de « Droit et Liberté ».

Jules ROY : « Il n'est pas si facile de n'être pas raciste »

Voici le texte de l'allocution prononcée par M. Jules Roy en réponse à Pierre Paraf :

L'ORSQU'ON cherche le symbole des relations idéales entre peuples, communautés et individus, on trouve l'expression : « fraternelles ». La fraternité comporte tout de même une certaine liberté, en ce sens qu'on peut être frère et se jalouser, on peut être frère et se haïr, et même se battre. Lorsqu'on est né du même sang et qu'on a été porté dans le sein de la même mère, les devoirs que cela confère sont précis et fixes. Lorsque c'est l'humanité qui est la mère, ces devoirs paraissent un peu plus lointains. Le mérite de notre époque, et le vôtre, sera d'avoir reconnu que l'ennemi le plus redoutable de l'humanité est le racisme.

Or, contrairement à ce que l'on pourrait penser, il n'est pas si facile de ne pas être raciste. Je m'en suis accusé, je m'en accuse encore : j'aurais très bien pu, moi aussi, être raciste et il m'a fallu du temps pour ne pas croire que les Arabes — pour me borner à eux — étaient d'une race inférieure à la mienne. Il m'a fallu du temps pour penser que je n'avais pas, moi, à m'imaginer que j'étais supérieur à eux. Et d'ailleurs, il n'est pas nécessaire de chercher si loin, il suffit de regarder autour de soi : nous savons bien que, très souvent, il nous arrive de ne même pas voir les gens qui sont nos compatriotes, qui sont d'une condition sociale plus modeste que la nôtre.

EH bien, c'est en condamnant l'homme que j'aurais pu être, peut-être, que je comprends, je crois, si bien mes compatriotes européens d'Algérie. Ils ne sont pas méchants, mais ils n'ont jamais vu les Arabes ; maintenant que les Arabes grandissent autour d'eux avec des droits égaux aux leurs, ils ont peur, et il faut le comprendre.

Et pourquoi ne pas être francs, comme on doit l'être toujours ? Pourquoi ne pas nous dire que, si nous estimons, nous, que la justice n'a pas de patrie, si nous pensons, nous, que les meurtriers sont condamnables, même si c'est nous qui les commettons, pourquoi ne penserions-nous pas qu'il serait extrêmement dangereux qu'un autre racisme remplace le racisme que nous aurons contribué à détruire. On a beau nous donner beaucoup d'apaisements pour nous rassurer, il n'empêche que nous éprouvons des craintes que ce racisme-là puisse flamber et se dresser à son tour contre l'Europe.

Et pourtant, en 1945, il a bien fallu faire la paix, sans redouter qu'il y ait par la suite des règlements de comptes. Il faut donc faire la paix et il faut empêcher les règlements de comptes. Les deux parties sont d'accord sur ce principe, et auront les moyens de l'appliquer. (Applaudissements.)

PERMETTEZ-MOI maintenant de prononcer ici un nom vénéré entre tous, et avec l'espoir de ne pas être accusé d'en tirer parti. En aurais-je tiré parti, de ce nom, alors que cet ami était devenu si vite mon frère ? Aurais-je osé tirer parti seulement du problème algérien, puisque c'est par la mort de cet ami que j'ai été placé soudainement devant des responsabilités que je ne pouvais plus repousser ?

Si l'on pouvait fonder un Prix de la Fraternité Universelle, il faudrait le décerner à la mémoire d'Albert CAMUS (Applaudissements). Merci de m'avoir donné le vôtre, merci de me laisser croire que je n'en suis pas trop indigne.

DANS ce combat civique que j'ai mené pour mettre un terme à la guerre d'Algérie, je n'ai eu qu'une pensée, la pensée que Racine place dans la bouche de la mère des deux frères ennemis de sa « Thésaïde », cette question pathétique :

Ne vous laissez-vous pas de cette affreuse guerre ?
Voulez-vous sans pitié, désoler cette terre,
Détruire cet empire afin de le garder ?
Est-ce donc pour des morts que vous voulez régner ?

Moi, c'est aux vivants que j'ai voulu donner la paix, pour que tous les enfants qui naissent à présent dans toutes les communautés algériennes puissent demander, quand ils auront l'âge de raison, pourquoi nous nous sommes haïs et battus, et pour qu'ils puissent grandir, libres, égaux en droits, et fraternels. (Vifs applaudissements.)

LA DECISION

Le Prix de la Fraternité est décerné pour 1960 à M. Jules Roy pour son livre « LA GUERRE D'ALGERIE ».

Attaché avant tout à la recherche de la vérité et de la justice, l'auteur a su noblement, dans cette œuvre de talent, surmonter les préjugés, les haines, les violences qui sont à la fois la source et le résultat quotidien du drame dont il témoigne.

Ce message courageux, vibrant, en faveur de l'homme et de sa dignité apporte une contribution de premier plan à la compréhension d'un conflit douloureux, à l'entente nécessaire, dans un respect mutuel, à la paix tant souhaitée.

Le Jury tient en outre à mentionner spécialement l'ouvrage collectif publié en France sous le patronage de l'U.N.E.S.C.O. : « LE RACISME DEVANT LA SCIENCE », instrument remarquable pour la réfutation des erreurs et des messages racistes.

Il salue également le film « MEIN KAMPF » qui apporte aux jeunes gé-

néralistes un témoignage particulièrement utile sur les crimes hitlériens.

Parmi les autres candidatures qui ont retenu l'attention du Jury, figurent notamment « SAPOTILLE ET LE SERIN D'ARGILE », de Michèle Lacroix, « CEUX QU'EMPORTE LE TRAIN », d'Henri Alexandre, etc...

LE JURY

Le Jury du Prix de la Fraternité est, nous le rappellerons, composé des personnalités suivantes :

MM. Léon Lyon-Caen, Premier Président Honoraire de la Cour de Cassation, Président du M.R.A.P. ; François Mauriac, de l'Académie Française, Prix Nobel ; André Maurois, de l'Académie Française ; Mme Marcelle Auclair ; MM. Robert Attaly, Conseiller Honoraire à la Cour de Cassation ; Albert Bayet, Georges Besson, René Clavier, Louis Daquin, Alioune Diop, Jacques Funlupt-Esperaber, Max-Pol Fouchet, Jean-Paul Le Chanois, Jacques Madala, Louis Martin-Chauffier, Charles Palant, Secrétaire Général du M.R.A.P. ; Pierre Paraf, Claude Roy, Georges Sadoul, Docteur Jacques-Emile Zola.

A l'Hôtel Lutétia

(Suite de la première page)

des messages reçus. Des applaudissements chaleureux éclatèrent quand il appela Jules Roy à venir à la tribune où avaient pris place les membres du Jury.

C'est Pierre Paraf qui présentait, cette année, le lauréat. A plusieurs reprises son allocution, d'une élégante sobriété, exprimant les sentiments de toute l'assistance, fut coupée d'applaudissements. De même la réponse de Jules Roy, remarquablement, fraternelle.

Puis, devant le buffet, on trinqua au lauréat, à la fraternité, à la paix. Mais Jules Roy, déjà, avait pris place à une table, où il dédicait des dizaines d'exemplaires de son livre « La Guerre d'Algérie ».

Il ne put partir que vers 19 h. 30, salué une dernière fois par les membres du Bureau National du M.R.A.P.

Les personnalités

Parmi les personnalités présentes à la remise du Prix, nous pouvons citer (en nous excusant des oublis subsistants) :

MM. Léon LYON-CAEN, premier président honoraire de la Cour de Cassation, président du M.R.A.P. ; le Gouverneur général Robert DELAVIGNETTE ; Françoise GAY, ancien vice-président du Conseil ; Jean PIERRE BLOCH, François BILLOUX, Guy DESON, anciens ministres ; Jean CASSOU, directeur du Musée National d'Art Moderne.

M. André BERTRAND, représentant le Directeur général de l'U.N.E.S.C.O. ; MM. Joachim HUNLEDE, ambassadeur du Togo à Paris ; RAZAFIMINO, représentant le Haut-Représentant de la République Malgache à Paris ; ASSOI, délégué permanent de la Côte d'Ivoire à l'U.N.E.S.C.O. ; les représentants des Ambassadeurs de Tchecoslovaquie, du Sénégal, d'Ethiopie.

M. le Conseiller Robert ATTULY ; MM. les Présidents BARSIERES et DETOURNEL ; Mme Suzanne COLLETTE-KAHN, vice-présidente de la Ligue des Droits de l'Homme ; MM. FERRIER, représentant la Ligue Française de l'Enseignement ; Emile SERVAN-SCHREIBER, directeur des « Echos » ; l'Amiral Louis KAHN, président-délégué de l'Alliance Israélite Universelle ; le pasteur André BEGNER ; René JULLIARD, éditeur ; R. CERF-FERRIERE, ancien président du groupe de la Résistance à l'Assemblée Consultative ; le général Paul TUBERT, ancien député-maire d'Alger.

Les écrivains Philippe HÉRIAT, de l'Académie Goncourt ; Gabriel AUDISIO, Mohammed DIB, Maurice DRUON, GULLEYVIC, Henri HERTZ, Michel LERIS, Jacques MADALE, Pierre PARAF, Jean PELEGRI, André SPIRE, Maurice VAUSSARD, ainsi que Michèle LACROIX et Henri ALEXANDRE.

MM. René CLOZIER, inspecteur général de l'Enseignement ; les professeurs Albert RAYET, Jean BRUHAT, Hubert DESCHAMPS, Jean FRAPPIER, André HAURION, Charles-André JULIEN, Henri LIVY-BRUHL, Jean WAHL.

La R.T.F. et la presse

La Radio a donné un compte rendu de la remise du Prix de la Fraternité et la Télévision, le lendemain, a présenté quelques séquences de son déroulement.

D'autre part de nombreux journaux ont, soit annoncé le Prix, soit rendu compte de son attribution. Citons entre autres, Le Monde, L'Humanité, Le Figaro, Libération, Combat, Les Lettres Françaises, Le Figaro Littéraire, etc...

Nous nous félicitons du retentissement donné ainsi à la décision du jury.

Les artistes Claire MAFFÉI, Jean MERCURE, Michel DESCOMBEY, de l'Opéra, Clara NEUMANN, Michel PICCOLI ; les cinéastes Marcel BLISTENE, Jean ROUCH, Claude VERMOREL, M. Alexandre KAMENKA, producteur de films.

M. René-William THORP, ancien Bâtonnier, Maîtres BENHAÏEM, GARRIDOU, IMERGLIK, MANVILLE, PLACIDI-MONNET, STEFANAGGI, avocats à la Cour.

MM. Georges BESSON, critique d'Art ; Louis BAILLON, directeur de l'Union Française des Colonies de Vacances ; Adolphe ESPIARD ; Mme Marcelle HUISMAN ; MM. Elie GOZLAN, ancien président des Communautés juives d'Algérie ; CADOT, conseiller municipal de Saint-Quentin.

Mmes CAZEUX, présidente du Comité Franco-Afrique ; Louise ALCAN, secrétaire générale de l'Amicale d'Auschwitz ; MM. BERCOVICI, président de l'Association des Anciens Combattants Juifs ; RAYNAL, représentant l'Union Rationaliste ; GRATIEN (Etudiants guyanais) ; FEUNKO (Etudiants camerounais) ; THESAUCROS (Etudiants gaudoupiens).

Des messages d'excuses et de sympathie avaient été, en outre, envoyés par les personnalités suivantes :

MM. Vincent AURIOL, ancien Président de la République ; le général CATROUX, grand chancelier de la Légion d'Honneur ; l'Amiral MUSELER, ancien chef des Forces Françaises Navales Libres ; Jacques FOLLUPT-ESPERABER, conseiller d'Etat honoraire.

MM. René CAPITANT, Diomède CATROUX, Emile CLAPAREDE, Marius MOUTET, anciens ministres ; Raymond GUYOT, Jean FERDIER, sénateurs ; Charles DUTHIEL, député ; Paul ANXIONNAZ, ancien député ; Henry TORRES, ancien sénateur.

MM. SARRAILLI, recteur de l'Université de Paris ; les professeurs Marc-André BLOCH, Jacques CHAPLON, Antoine LACASSAGNE, Henri MITTERAND, Marcel PRÉNANT, Evry SCHATZMAN.

MM. le pasteur Maurice VOGÉ, l'abbé Jean PHIAN, le rabbin SHAT ; Raoul FOLLEREAU, président de l'Ordre de la Charité ; Henri JOUBREI, président de l'Association Internationale des Educateurs des Jeunes Inadaptés ; Auguste GILLOT, maire de St-Denis, membre du Conseil National de la Résistance ; Pierre AVRIEL, rédacteur en chef des Cahiers de la République.

Les écrivains Pierre BOULLE, Robert MERLE, Georges SORIA.

DE HAUT EN BAS :

M. François Billoux (au centre) et le poète Guillevic. On reconnaît à gauche M. Garridou et à droite M. Manville.

Philippe Hériat (de l'Académie Goncourt) converse avec Maurice Druon (Prix Goncourt).

Pierre Paraf avec l'ambassadeur de Togo (au premier plan à droite, Mme Suzanne Collette-Kahn).

Pierre Paraf avec M. André Bertrand, représentant de l'U.N.E.S.C.O.

De gauche à droite : MM. Cerf-Ferrière, le président Francisque Gay, l'écrivain Maurice Vaussard. Mme et M. Lévy-Bruhl.

Le président Albert Bayet avec Claire Mafféi et Claude Vermorel. Le général Tubert et Roger Maréchal.

A la fin de la réception, longuement, Jules Roy dédicait son livre pour ses admirateurs. (De face, Alexandre Kamenka).

D'AUTRES VOIX...

DES trois mots assemblés pour accompagner les fanfares et tracer un glorieux programme aux institutions républicaines, le plus désuet, le mieux trohi est à coup sûr, celui de « Fraternité ».

Qui oserait le prononcer, à l'heure actuelle, sans ridicule ou sans angoisse ? « Fraternité ? De quoi ? Poussiez-vous, monsieur, et faites place au concurrent ! Inclinez-vous devant vos supérieurs ! Allez ! ouste ! sauvez-vous. Voici vos maîtres ! »

Des hommes libres, considèrent comme libres les autres hommes. Des hommes de bonne volonté qui croient à la bonne foi des autres hommes. Des hommes fiers de dignité et qui



Michèle Lacroix Henri Alexandre

respectent la dignité des autres hommes, où diable cela existe-t-il ?

Dans la foule. Dans la foule anonyme et moultinière. La foule qui, avec humour, avec hargne, selon les heures, subit les épreuves quotidiennes. Dans la foule morcelée qui pèlerine en files d'attente et fait « queue » désormais obligatoire, aux portes, aux guichets, aux comptoirs. Dans la foule du commun.

Il y en a. Camus, Jules Roy n'en sont que des exemples brillants, sortis du rang. Il n'y a pas, quoi qu'il y paraisse, de ridicule, à décerner, de nos jours, un « Prix de la Fraternité » à une voix, à un livre, à un cri d'homme.

Celui de Jules Roy l'a emporté cette année. Il traitait du problème qui pour le moment domine en toutes les consciences. Le souvenir ou l'exposition d'autres sujets, si graves, si poignants soient-ils, ne pouvaient être admis en compétition. Force était au Jury du

(Suite page 9)

MAROC

JUIFS et MUSULMANS

TUNISIE

Un débat dans "Afrique-Action"

L'HEBDOMADAIRE tunisien « Afrique-Action » a ouvert, par un article du 23 janvier, un débat qui s'est poursuivi sur plusieurs semaines, sur le thème « Les juifs et les musulmans ».

On trouve dans cet article les observations suivantes :

« En accordant à tous les citoyens les mêmes droits et en les astreignant aux mêmes devoirs ; en établissant un statut personnel moderne et unique pour les musulmans et les juifs ; en supprimant les juridictions rabbiniques comme les juridictions charaïques ; en substituant à l'ancienne communauté, une association aux attributions strictement culturelles (la Tunisie) a traduit en actes son attachement indéfectible aux principes de la démocratie et a ouvert largement la voie à une libre intégration de la minorité juive.

« Est-ce à dire que la minorité juive est déjà intégrée tout entière dans la nation tunisienne ? Il ne serait pas honnête de l'affirmer. On ne peut en un jour, ni même en cinq ans, venir à bout des méfiances et des préjugés, hérités d'un passé lointain et entretenus par les conflits et les drames de notre époque.

« De nombreux juifs ne parviennent pas à se délivrer d'une vieille inquiétude qui se transforme en angoisse au moindre incident — même s'il se produit à mille lieues de notre pays en paix. Ils ne veulent souvent se considérer comme Tunisiens que sous réserve et jusqu'à nouvel ordre. Mais la tiédeur de leur patriotisme afflige les musulmans, les irrite et quelquefois les persuade qu'ils ne sont pas des Tunisiens comme eux. De là à une discrimination de fait, sinon de droit, il n'y a qu'un pas... »

« De ce cycle infernal de l'inquiétude, les Juifs de Tunisie ne pourront sortir que par un acte de foi. Foi dans le pays où ils vivent. Foi dans le peuple auquel ils sont mêlés... »

Le numéro suivant publie une discussion moyenne de mes frères musulmans ; ainsi qu'un article de M. Serge Guetta, banquier, 32 ans. Celui-ci écrit notamment :

« Tunisien et juif de naissance, je me considère comme parfaitement intégré, citoyen authentique, aussi bon Tunisien que la moyenne de mes frères musulmans, sans complexe, mais conscient, suis-je un cas isolé ? Certes non, mais force m'est de constater que je fais partie moi-même d'une minorité dans cette minorité... »

« Une forte majorité de citoyens juifs sont consciemment ou inconsciemment polarisés vers les problèmes de l'Etat d'Israël ; ce phénomène est très complexe, et il est absolument urgent de s'en désintoxiquer. Les Juifs estiment que les difficultés dans les relations de l'Etat d'Israël avec les pays arabes ont une incidence inévitable sur leur position de citoyen, où qu'ils se trouvent ; et les musulmans pensent qu'un Juif, de ce fait, ne peut jamais s'affirmer un citoyen à cent pour cent. C'est un cercle vicieux qu'il faut briser... »

« J'admets que ce problème ne pourra pas être subitement résolu ; ses racines sont trop profondes, et l'acte de foi que nous réclamons, et auquel je me suis déjà associé sans réserve, doit être demandé à tous les Tunisiens, juifs et musulmans préoccupés par ce problème, et convaincus que leur cohabitation peut et doit apporter sa contribution efficace à l'édification de la Tunisie nouvelle. »

Dans le cadre de ce débat, « Afrique-Action » a publié de nombreuses lettres de lecteurs.

Une question des juifs du Maroc, posée le mois dernier, lors du tragique naufrage du « Pisces », a donné lieu, depuis, à bien des commentaires, à de multiples prises de position ainsi qu'à des déclarations et décisions du gouvernement marocain.

Sur la base des informations rendues publiques et de celles que nous avons pu recueillir directement, nous donnons ici, en toute objectivité, un résumé chronologique de la situation.

• Les premiers incidents ont eu lieu lors de la conférence africaine qui s'est tenue à Casablanca, du 3 au 7 janvier. La participation de Nasser à cette conférence a créé une certaine effervescence parmi les juifs marocains.

Des manifestations hostiles ont-elles eu lieu ? D'aucuns affirment, soit pour s'en réjouir, soit pour le déplorer, que des juifs, pour marquer leur réprobation, sont sortis ostensiblement dans les rues de Casablanca avec des cravates noires ou des calottes aux couleurs d'Israël.

Toujours est-il que la police a procédé à des arrestations — une vingtaine, selon l'A.F.P. Entre autres, le directeur d'une école religieuse juive, M. Wrechner, de nationalité suisse, a été arrêté avec plusieurs de ses élèves.

En outre, des brutalités ont été commises par un certain nombre de policiers.

• L'affaire du « Pisces », survenant quelques jours après (13 janvier) a naturellement porté l'émotion à son comble, dès qu'elle a été connue.

• Une délégation représentant la communauté israélite du Maroc est reçue le 14 janvier par le prince héritier Moulay Hassan. Elle est conduite par le grand Rabbin et le Dr Benzaquen, ancien ministre. Le journal « Le Petit Marocain » donne le compte rendu suivant de cette démarche :

« ...La délégation en question avait sollicité une entrevue de S.A.R. le prince héritier à la suite des rumeurs propagées :

Des juifs marocains déclarent...

Un certain nombre de Marocains israélites ont rendu publique la déclaration suivante qui circule actuellement dans tout le Maroc et recueille de nombreuses signatures :

Un tract antimarocain d'inspiration sioniste a été largement diffusé dans plusieurs villes du Maroc.

Cette provocation a pour objet d'aggraver le malaise créé par l'activité des organisations sionistes clandestines et entretenu par la récente campagne raciste menée par quelques journaux tels « El Fajr » et « El Oummal », ainsi que par les sévices policiers subis par certains Marocains israélites.

Si des patriotes conscients, si des voix décidées ne s'élevaient pas de part et d'autre pour briser le cycle infernal où la méfiance appelle la méfiance, pour sortir de l'engrenage où le sionisme et l'antisémitisme s'engendrent l'un par l'autre, notre pays pourrait se trouver face à une situation préjudiciable à ses intérêts vitaux.

C'est pourquoi, nous Marocains israélites soussignés, conscients de servir les intérêts supérieurs de notre Patrie, que nous ne séparons pas des intérêts véritables de la communauté juive marocaine, qui est nôtre, nous condamnons publiquement et sans équivoque la propagande sioniste comme instrument de l'impérialisme et arme de division utilisée contre le peuple marocain dans son ensemble.

Nous nous élevons contre les agissements

durant ces derniers jours. Les membres de la délégation ont assuré S.A.R. de leur attachement et de leur loyalisme à l'égard de leur patrie, le Maroc. Son Altesse Royale leur répondit que S.M. le Roi considère les israélites sur le même plan que le reste des nationaux, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs et que l'affection de Sa Majesté s'étend à l'ensemble des nationaux du Maroc. Cette ligne de conduite que s'est tracée S.M. le Roi, et les souverains du Maroc de tous les temps, ne variera point. »

• La presse, dans son ensemble, publie des articles soulignant la distinction à faire entre juifs et sionisme. Seuls, deux journaux, « El Fajr » et « El Oummal » se livrent à des attaques anti-juives.

Le 18 janvier, M. Allal El Fassi, leader de l'Istiqlal déclare : « Les citoyens israélites du Maroc jouissent de tous les droits et sont soumis aux mêmes obligations que le reste de la population. »

Le 24 janvier, répondant à un discours de Mme Golda Meir, ministre des Affaires étrangères d'Israël, M. Moulay Ahmed Alaoui, ministre marocain de l'Information précise :

« Nous ne refusons nullement un passeport ou un visa de sortie aux juifs qui se rendent à l'étranger pour affaires ou sont des fonctionnaires appelés en mission. Nous les refusons à ceux dont nous savons pertinemment qu'ils les sollicitent pour aller en Israël. De cet exode, le Maroc ne peut se faire complice... »

Et condamnant le sionisme, il ajoute : « La seule justification au départ de notre pays serait qu'il existe des discriminations contre les juifs. Or, en de nombreux points du Maroc, il est pratiquement impossible de distinguer entre citoyens musulmans et juifs, qui parlent la même langue et portent des vêtements semblables... Le fait que les juifs n'aient pas de statut spécial au Maroc prouve qu'on ne les distingue pas de l'ensemble de la population et qu'ils sont des citoyens à part entière. »

ments des provocateurs sionistes qui, spéculant sur l'aspiration profonde des Juifs marocains à la dignité, au bien-être et à la sécurité, poussent ces derniers à s'expatrier, alors que musulmans et juifs doivent unir leurs efforts pour achever la libération nationale et créer dans leur patrie les conditions d'une vie heureuse, garantissant à tous la démocratie, le bien-être et la sécurité.

Soucieux de défendre notre pays contre toute calomnie, nous dénonçons la campagne internationale menée contre le Maroc par les tartuffes de l'impérialisme qui tentent de créer ici un climat raciste afin de discréditer notre pays et d'arracher sa population juive à la communauté nationale.

Notre prise de position n'est pas un acte de complaisance dominé par le souci de plaire à qui que ce soit. Elle émane de nationaux qui, dès avant l'indépendance, ont reconnu dans le Maroc leur seule patrie et ont conformé leur attitude à cette prise de conscience.

Aussi, considérons-nous également de notre devoir de dénoncer avec la même énergie toute manifestation d'antisémitisme.

Nous déclarons que, sur des positions strictement patriotiques, nous défendrons contre toute discrimination nos droits et nos libertés de nationaux, persuadés que cette Patrie est la nôtre et que personne ne pourra nous en frustrer.

D'autre part, le Conseil des Communautés Israélites du Maroc a rendu public le communiqué suivant :

Le Conseil des Communautés Israélites du Maroc, réuni le dimanche 12 février, à Rabat, en séance plénière,

— Dénonce la diffusion de tracts d'origine inconnue dont le but est de diviser et de semer la discorde entre les populations musulmane et juive.

— S'élève avec véhémence contre les prétentions des éléments irresponsables d'où qu'ils viennent et quels que soient leurs mobiles.

— Dénonce par ailleurs la persistance d'une campagne de presse à la population juive marocaine, invoquant des prétextes fallacieux et diffamatoires.

— Exprime la volonté du judaïsme marocain de continuer d'œuvrer à l'accomplissement de la tâche de reconstruction du pays « avec conscience et dignité ».

— Rend hommage au calme et à la sérénité opposés par nos concitoyens musulmans à une propagande qui n'a cessé de semer des ferments de haine et de discorde préjudiciables à la politique préconisée par Sa Majesté le Roi Mohammed V, que Dieu le glorifie.

— Est profondément conscient de ce qu'il doit à S.M. le Roi Mohammed V, promoteur de l'égalité de ses sujets.

— Réaffirme son attachement et sa loyauté à son auguste souverain et à sa patrie, le Maroc.

• On annonce le 28 janvier que les visas ne seront plus nécessaires pour quitter le Maroc. Précisons que cette mesure instaurée en novembre 1960 concernait tous les citoyens marocains, et que son abrogation les concerne tous également, quelle que soit leur confession ou leur origine.

• Des mesures disciplinaires sont prises contre des policiers qui avaient commis des abus de pouvoir ou des excès pendant la conférence de Casablanca. Le « Jewish Chronicle » du 3 février, qui publie cette information, précise qu'un commissaire de police et une douzaine de policiers sont sanctionnés à Casablanca. Le commandant Medboh, gouverneur de Casablanca, exprime à une délégation de la communauté israélite ses regrets pour les mesures arbitraires qui avaient été prises.

D'autre part, on annonce qu'un Israélite, M. Isaac Abergel, secrétaire général de la Commission des Investissements du Ministère des Finances, a été nommé membre de la délégation nationale marocaine qui va partir à Rome pour signer un traité économique.

• C'est alors qu'est déclenchée une vaste campagne d'inspiration sioniste : des milliers de tracts sont distribués et affichés le 7 février à Meknès et Rabat puis, les jours suivants, à Fez, Casablanca, Marrakech, Kenitra. Ces tracts, appelant à des manifestations dans la rue, déclarent : « Toute perspective d'occuper une place honorable dans un Maroc indépendant a disparu... Certains éléments ont décidé de nous persécuter et de nous humilier. » Ils invitent les juifs à « partir par tous les moyens et par tous les chemins vers Sion et Jérusalem. »

• Environ 300 personnes diffusant ces tracts sont arrêtées ; entre autres deux Français, MM. Niddam et Ruimy. « Autant que nous sachions, écrit le journal anglais « Jewish Chronicle », il n'y a pas eu de cas de brutalités. » La plupart de ces personnes sont bientôt relâchées. Une vingtaine seraient encore maintenues en état d'arrestation.

• Quelques jours avant sa mort, le roi Mohammed V reçoit une délégation de la Communauté israélite. Selon M. Nahum Goldmann, qui l'annonce au cours d'une conférence de presse à Paris, le roi donne l'assurance que toutes les restrictions dans l'attribution des passeports aux juifs vont cesser.

Confirmant cette décision, le ministre marocain de l'Information ajoute toutefois : « Si nous apprenons qu'il existe une émigration organisée vers l'Etat sioniste et impérialiste d'Israël, nous arrêterons l'octroi des passeports. »

Et il déclare encore : « Il n'y a pas de problème juif au Maroc. Le judaïsme marocain fait partie du patrimoine culturel du royaume et de son histoire. Les juifs marocains font partie de notre communauté nationale et nous ne voulons pas que l'on désintègre cette communauté au nom du sionisme... Nous voulons donner une obédience nationale à des citoyens de religions différentes. »

• Dans la même période, sont rendus publics un communiqué du Conseil des Communautés Israélites du Maroc et une Déclaration portant la signature d'un nombre croissant de juifs marocains, dont nous publions les textes ci-contre.

JULLIARD

Jules ROY
La
guerre
d'Algérie

Prix de la Fraternité

JULLIARD

PÉTAIN ET LES JUIFS (suite)

Une lettre du M.R.A.P.
à la revue « LE MONDE ET LA VIE »

L'ARTICLE de Robert Aron sur « Le maréchal Pétain et la question juive », paru dans « Le Monde et la Vie » — article dont Olga Wormser a réfuté les assertions mensongères dans notre dernier numéro — a suscité une émotion considérable dans tous les milieux intéressés à ce problème.

Au nom du M.R.A.P., notre secrétaire général, Charles Palant a adressé à la revue « Le Monde et la Vie » une lettre de protestation, par laquelle il lui demande de publier les rectifications nécessaires.

« Sous des apparences d'objectivité, écrit-il notamment, cet article apporte une présentation tout à fait partielle du régime de Vichy, tendant à disculper systématiquement celui-ci des crimes dont il porte la responsabilité, et qui ont valu tant au maréchal Pétain qu'à plusieurs de ses complices d'être condamnés à mort pour trahison au lendemain de la guerre.

« Laisser entendre que les mesures prises sur le maréchal Pétain, dans quelque domaine que ce soit, l'ont été à son corps défendant, c'est ignorer volontairement le passé de cet officier politicien, lié bien avant 1940 aux milieux qui devaient devenir les protagonistes de la politique de collaboration avec l'Allemagne hitlérienne, après le renversement de la République, dont ils rêvaient depuis fort longtemps.

« C'est aussi oublier les déclarations sans équivoque multipliées par lui pour justifier une telle politique... »

Plus loin, Charles Palant constate : « La distinction faite par M. Raymond Aron entre l'antisémitisme nazi et un prétendu antisémitisme « français », qui ne serait pas « raciste » et qui différencierait du précédent « dans la mesure où une erreur diffère d'un crime », me paraît non seulement erronée mais d'un mauvais goût sinistre. La mémoire des quelque 120.000 Juifs de France — et non 90.000 comme l'indique M. Aron — qui ont payé de leur vie cette « erreur » devrait inspirer un peu plus de respect, même à un historien qui se veut « objectif ». Et c'est une offense non moins inconvenante que d'accoler, après ce que

nous avons vécu, les deux mots : « anti-sémitisme » et « français » (...).

« On ne peut comprendre que, se livrant ainsi à l'apologie du « double jeu », M. Robert Aron en arrive à affirmer gratuitement que Pétain « ne voulait pas cela », qu'il permit même « d'accroître le nombre des Juifs échappés au fléau nazi », que la personnalité d'un Xavier Vallat, collaborateur de la première et de la dernière heure « commande une certaine estime »... »

Après avoir signalé un grand nombre de faits et de documents prouvant la responsabilité de Pétain et de ses complices dans la persécution des Juifs, notre secrétaire général conclut :

« Les jeunes générations, qui ne peuvent juger cette période qu'à travers les études et les récits qu'on leur fait sont en droit d'exiger qu'on leur restitue aujourd'hui la vérité complète.

« Aussi, nous espérons que vous voudrez bien publier dans vos colonnes la présente mise au point. »

Un témoignage de M^e BLUMEL

Nous avons reçu de M^e André Blumel la lettre suivante :

J'ai lu dans le numéro de février 1961 de « DROIT ET LIBERTÉ », l'article de Mme Olga Wormser.

A l'appui de son opinion, j'apporte la mienne.

J'ai été enfermé à Vals et Evaux avec le général de La Laurencie qui fut, avant de devenir un adversaire foncier et vigoureux du régime, le délégué de Pétain dans la zone occupée. Il m'a raconté, à maintes reprises, pendant nos promenades dans la cour de nos lieux d'internement, comment les premières mesures prises contre les Juifs avaient été beaucoup plus rigoureuses que celles demandées par les Allemands. On voulait, m'a-t-il affirmé, leur complaire.

Je tenais à apporter ce témoignage à l'appui de l'article de Mme Olga Wormser.

EICHMANN refuse de parler de GLOBKE

REPORTÉ une nouvelle fois, le procès de Eichmann est annoncé maintenant pour le 10 ou 11 avril. Cependant, les interrogatoires se poursuivent. Outre les précisions qu'ils peuvent apporter sur la culpabilité de l'accusé, le problème posé est de savoir quelles révélations fera Eichmann sur les activités de ses complices. Problème d'autant plus important qu'un certain nombre d'entre eux, et non des moindres, occupent des postes importants en République Fédérale Allemande.

Ainsi de Globke, aujourd'hui secrétaire d'Etat à la Chancellerie, c'est-à-dire le collaborateur le plus intime d'Adenauer, qui s'occupait, sous le régime nazi de la rédaction et de la mise en application des lois racistes.

Selon une dépêche publiée par le « Jewish Chronicle », Eichmann aurait refusé de parler de ses rapports avec Globke dans l'accomplissement de ses crimes — et ce en conformité avec les instructions de son avocat M^e Servatius. D'ailleurs, l'assistant de celui-ci, M. Wechtenbruch, a déclaré le 7 février qu'il « se croyait en mesure d'annoncer que Eichmann ne répondrait pas aux questions concernant Globke ».

Etrange silence !

Il y aurait intérêt cependant à connaître ce qu'il en est réellement des faits avancés par un autre nazi, Max Merten, ancien responsable de l'administration allemande en Grèce pendant l'occupation. Il affirme que, s'étant mis d'accord avec le Dr René Buckhart, représentant de la Croix Rouge Internationale, afin d'expédier plusieurs milliers de Juifs, par bateau, en Palestine et les soustraire ainsi aux persécutions hitlériennes, il avait obtenu l'accord d'Eichmann, mais que Globke avait opposé son veto à ce projet.

Est-ce là cette « résistance à l'intérieur du régime nazi » dont Globke a fait état récemment, dans une interview au journal « Die Zeit » ? Faire état d'un double jeu pour justifier la participation, du début à la fin, à l'entreprise d'extermination des Juifs, c'est un argument qui ne convaincra personne. Sauf peut-être le Dr Adenauer lui-même, qui a de bonnes raisons pour cela, et qui vient de déclarer qu'il garde toute sa confiance à son adjoint.

Pourtant, chaque jour, ou presque, apporte de nouveaux renseignements sur les activités de Globke au service du nazisme. C'est ainsi qu'on vient de découvrir, en Sarre, un document, signé de sa main, par lequel il ordonne aux inspecteurs des services de l'état civil de contrôler sévèrement les mariages entre ressortissants allemands et ressortissants du protectorat de Bohême-Moravie.

« En principe, écrit-il gravement, en ce qui concerne les femmes, les photographies à joindre au dossier doivent être prises en costume de bain. Pour le cas où l'on ne disposerait pas de costume de bain, je vous prie de veiller à ce que les photographies sur lesquelles les postulantes figureront sans vêtements seront jointes au dossier sous enveloppe fermée, afin que seuls les employés compétents puissent en prendre connaissance. »

Quelle délicatesse !

On apprend encore que Globke représentait le gouvernement nazi dans les négociations avec la Suisse pour le contrôle des Juifs fuyant l'Allemagne vers ce pays. Et le maire de Berlin-Ouest, M. Erandt, révèle que c'est Globke qui, sous le régime hitlérien, a signé son acte de « dénationalisation ».

Le bruit court avec de plus en plus d'insistance que Globke aurait puisé dans les fonds secrets du gouvernement de Bonn, dont il a la gestion, pour payer le silence d'Eichmann le concernant.

On aimerait que le procès Eichmann apporte la lumière sur ces sourdes activités, et permette de démasquer, quelles que soient leurs fonctions actuelles, tous ceux qui ont participé à la réalisation de la « solution finale du problème juif ».

« RENVOYEZ GLOBKE »

L'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide (U.J.R.E.) publie le texte d'une lettre signée de 27 personnalités : écrivains, artistes, hommes de sciences et hommes politiques, qui demande au chancelier Adenauer de mettre un terme aux fonctions du Dr Hans Globke.

Cette lettre est signée notamment par Arthur Adamov, Pierre Bloch, Jean Cassou, Charles Hernu, Roger Ikor, V. Jankelevitch, Maurice Lacroix, Jean-Paul Sartre, Henry Torrès, Vercors.

L'internationale nazie s'agite

(Suite de la première page)

du procès ! Des primes allant jusqu'à 70.000 NF seraient offertes par un groupe de personnalités allemandes à qui les abat-trait !

Ce Congrès a été organisé par le Parti National britannique — les fascistes de Sir Oswald Mosley — qui, après avoir diffusé des milliers de tracts dans les grandes villes anglaises annonce un meeting public pour le 30 avril à Trafalgar Square. Et le secrétaire de ce parti néo-nazi, John Le-lievre, a proclamé en public le 13 février : « Nous frapperons quand et où nous voudrons. Nous avons réuni en Europe tous les hommes de fer de la droite. »

Déjà le 22 octobre dernier avait eu lieu salle Lancry, à Paris, une conférence européenne dont l'ordre du jour était « la meilleure manière de propager l'idéal raciste ». Même parade avec le chant du Horst Wessel Lied (1) que les trente congressistes ont entonné debout, en saluant le bras tendu. Quelques délégués : du « Nationale Studenten Bund » allemand, Ludwig ; de Suisse, Amaudruz ; de Belgique, Debbaudt, ancien de la « Légion Wallonne » ; de France, Aloyseau, Veicle et Cavalier, représentant le « Mouvement National Communautaire », tandis que Gosseume représentait « la Bretagne réelle » ; d'autres délégués encore de Suède, de Hollande et d'Italie.

Après un exposé d'Aloyseau sur : « le Juif, unique ennemi », la conférence aborda les moyens de développer la campagne antisémite pour conclure que « tous les problèmes doivent être résolus d'une manière raciste ».

« NOUS AVIONS RAISON... »

Leur presse, elle aussi, qui n'a rien à envier au « Stürmer », s'excite sur les « métèques judéo-communistes » et « les grands bonzes de la juiverie (qui) détiennent le pouvoir économique des nations ». Tel est le style de « l'Europe Réelle » qui n'hésite pas à englober sous le vocable européen... Alger et le Canada !

Dans ce même numéro (d'octobre 1960), citons entre autres élocubrations : « le procès de Nuremberg sciemment dirigé contre le racisme aryen comme le prouve l'exécution d'Alfred Rosenberg », ou cet aveu cynique : « nous avions raison en 39-45 ». Ou encore : « certains Juifs sont prêts à tout, s'il le faut, pour faire de l'argent », il s'agit de... la vente de bébés pour 3.500 dollars, simple variante du crime rituel...

Il serait fastidieux de s'imposer la lecture pestilentielle d'une telle presse. Citons cependant « Rivarol » qui va aussi à la rescousse des nazis. Revenant à la campagne de croix gammées de décembre 59 il écrit : « Il s'avérait que ces croque-mitaines nazis n'existaient que dans l'imagination des fabricants de nouvelles à sensations ». Et toujours dans le même numéro (29-12-60) cette affirmation : « Sur tout l'ancien territoire du Reich, il n'y a pas eu d'exécutions au moyen du gaz ». Ou bien la mémoire des amis S.S. de ce plumitif, s'est envolée avec la fumée des 6 millions de Juifs exterminés, ou bien c'est reconnaître le supplice des victimes qui furent jetées vivantes dans les fours crématoires !

Mais on n'aime pas ces rappels à « Rivarol » qui n'est « pas d'accord » (2-2-61) avec le film Mein Kampf. On s'en doutait. Et de railler le ghetto de Varsovie, d'insulter tout à la fois la Révolution et la Résistance, de souiller le souvenir d'Oradour, etc. Et celui qui est d'accord avec Hitler « dont le combat portera jusqu'à la dernière postérité le souvenir d'un des hommes les plus extraordinaires de l'histoire » (sic) conclut que « ce film est une sale-té »...

UN VASTE RESEAU INTERNATIONAL

Toute cette agitation pourrait être méprisée, simplement, si la monstruosité des propos ne traduisait une monstruosité d'intention. Hitler et ses complices ne parlaient pas autrement. Que ceux qui minimisent la menace se souviennent que la force de ces fous criminels réside dans l'aveuglement ou la passivité de l'opinion. Et que tous sachent que ni la peur ni l'attentisme n'évitent le danger. Il faut agir pour que soient mis hors d'état de nuire les hitlériens et les racistes qui préparent de nouveaux massacres.

Le procès Eichmann n'est pas seulement un acte de justice : il doit être le point de départ d'une véritable dénazification et d'une poursuite réelle des criminels de guerre. Car Globke (2), auteur des lois raciales de Nuremberg qui servirent de base juridique à l'activité génocidaire d'Eichmann, doit répondre de ses crimes. Car Lammerding, bourreau d'Oradour et de Tulle, condamné à mort par le Tribunal militaire de Bordeaux, doit être extradé d'Allemagne, d'où il préside aux relations internationales des anciens S.S., pour expier ses crimes. Toute la vérité doit être

faite sur l'organisation internationale des nazis.

Nous savons qu'à la veille de la réunion du 22 octobre tenue à Paris, Léon Degrelle a eu un entretien avec l'adjoint de Goebbels, Von Leers, dont la présence au Caire se manifeste par la publication des « Protocoles des Sages de Sion ».

Une organisation de Résistance belge rappelle aussi que Degrelle aurait rencontré l'activiste belge Pierre Joly, ami d'Ortiz... On parle également de Martin Bormann, conseiller et secrétaire de Hitler, ex-chef de la chancellerie du parti nazi ; d'après un journal israélien, des lettres signées Von Leers, affirment que Bormann serait encore vivant et dirigerait une organisation néo-nazie basée aux U.S.A. et dont les ramifications s'étendent à l'Amérique du Sud et à l'Europe occidentale.

EICHMANN SAIT

Il est probable qu'Eichmann est dans une certaine mesure au courant de cette organisation secrète. Les complicités dont il a bénéficié jusqu'à sa capture montrent l'existence de liens parmi les criminels hitlériens.

Quant au gouvernement de Bonn, il sait où se trouvait Eichmann, a écrit, dans la « Markische Volkstimme », paraissant à Berlin, l'envoyé spécial de ce journal en

Israël. En 1948, Eichmann se trouvait à Solingen. En 1959, il se rendit en Autriche d'où il gagna Paris pour se rendre en Argentine. « Afin de ne pas mettre en danger d'autres assassins nazis, les autorités de Bonn n'ont rien entrepris contre Eichmann », écrit ce journaliste.

La capture d'Eichmann est un premier coup porté à l'internationale nazie. L'agitation dont elle fait preuve montre la peur de ses complices d'hier et d'aujourd'hui. Après les réunions de Paris et de Londres, c'est à Malmoe en Suède que les principaux dirigeants de l'organisation internationale des anciens nazis doivent se rencontrer pour organiser une campagne antisémite en réaction contre le procès d'Eichmann.

Les antiracistes qui ont fait échec à la dernière campagne de croix gammées doivent être vigilants et exiger que tous les disciples de Hitler soient identifiés et mis hors d'état de nuire.

Car si les criminels d'hier rêvent à nouveau des fastes de Nuremberg, qu'ils n'oublient pas que dans cette même ville furent dressées naguère, les potences du châtiement.

(1) Hymne des jeunesse hitlériennes.

(2) Actuellement premier Secrétaire d'Etat et conseiller intime d'Adenauer.

S.B.I.R.

110, rue de l'Ouest - Paris-14^e

Téléphone : SEG 19-79

**PAIN AZYME
FARINE DE PAIN AZYME**

fabriqués selon la technique la plus moderne

La Société des Boulangers Israélites Réunis vous offre pour les Fêtes de « Pessach » du PAIN AZYME et de la FARINE DE PAIN AZYME strictement « kasher » produits sous la haute surveillance du Rabbïn Jacob RUBINSZTEIN et du Grand Rabbïn JAIS de Paris

Réclamez partout notre PAIN AZYME et notre FARINE DE PAIN AZYME avec emballage spécial sous carton, conservant toute leur saveur

ATTENTION !

**Prix spéciaux
pour les communautés
juives de province**

HATEZ-VOUS DE PASSER VOS COMMANDES A :

S.B.I.R.

110, rue de l'Ouest - Paris-14^e

Téléphone : SEG. 19-79

et à notre Succursale S.B.I.R., 26, Rue des Rosiers

SAUVONS LE PASSÉ et les cultures de l'Afrique !

LE Salon « Comparaisons », qui se tient actuellement au Musée d'Art Moderne, a réservé, à côté de salles présentant l'art français contemporain (avec toute sa richesse d'imagination et la variété de ses écoles), une salle importante à l'« Art nègre ».

« L'Art nègre?... connais pas! », c'est le mot qu'on attribue à Picasso. De fait, si l'on considère les œuvres modernes, encore dans l'enfance, elles recèlent des influences diverses et peu de caractères permettant d'en faire un ensemble. La plus connue est celle des peintres de Brazzaville, qui tendent à ses nombreux imitateurs à dégénérer en procédé, mais qui a eu le mérite de créer presque la peinture (dans un continent où la sculpture était l'expression plastique essentielle), avec une liberté d'expression et des thèmes originaux, dont certains rejoignent les traditions. Le dynamisme noir s'y exprime et s'y dépense avec cette exubé-

rance que nous avons admirée dans les danses, et dont la sculpture, ramassée, inscrite dans une forme, ne donne aucune idée.

Par là nous mesurons la variété de l'art traditionnel. C'est

vraiment traditionnelles sont aussi des éléments de rites. Et à ces arts plastiques ou gestuels, il faut ajouter ceux de la parole : chants, traditions historiques, mythes, fables, proverbes, toute

socials anciennes, l'art et les traditions, dont le but était de les conserver, de les rendre présents à tous, disparaissent. Parfois à une vitesse foudroyante. L'Afrique est en train de perdre son art et son passé. Nous

poir d'une renaissance. La puissance d'expression noire ne peut s'abolir. Mais ce sera autre chose; et cet « autre chose » (quand il viendra, et sous quelle forme?) aura intérêt à connaître la tradition des ancêtres, le trésor millénaire de la vie et de la pensée africaine.

par **Hubert DESCHAMPS**
Professeur à l'Institut d'Ethnologie

surtout la sculpture qui est connue en Europe, car c'est la plus facile à transporter. Nous savons toute sa richesse et son infinie diversité d'expression. On la retrouve dans l'actuelle exposition, qui ne montre que quelques objets choisis : depuis les admirables statues figuratives anciennes du Bénin jusqu'aux stylisations des gazelles Bambara, aux masques hiératiques du Hogar, aux mystérieux comprimés humains des Bakota. Là tout est religion. Mais les danses

une littérature orale, toute une culture, ou plutôt des milliers de littératures et de cultures. Toute la richesse séculaire d'un continent prétendu « sous-développé », mais dont la richesse spirituelle rend dérisoire, voire même lamentable, par comparaison, le vide de tant de faubourgs européens de tant de campagnes américaines.

OR toute cette Afrique traditionnelle est en train de périr. Avec les religions païennes et les structures

n'y pouvons peut être rien, mais il nous faut en garder au moins le témoignage.

Il est grand temps si nous voulons encore garder des sculptures (que guettent les termites et la destruction par les nouveaux convertis), filmer les danses, enregistrer les traditions historiques et la littérature. Dans 10 ans, 20 ans au plus, tout cela aura péri ou se sera adouci au point d'être méconnaissable.

Sans doute gardons-nous l'es-

« L'Art nègre au Louvre! » disais-je il y a treize ans. Mais les musées ne représentent qu'un aspect de cette collecte immense des richesses culturelles africaines auxquelles nous devons procéder, sous peine de voir disparaître à jamais tout un aspect irremplaçable de la pensée et de l'émotion humaines.

Je voudrais espérer que l'on trouvera autant de concours et autant d'argent pour cette entreprise noble, pour cette prospection des plus hautes valeurs africaines, que l'on en a trouvée autrefois, sur le même continent, pour la traite de l'évoire et pour le trafic des esclaves.

DES « RATONS » ET DES HOMMES

NOUS étions en droit d'espérer que les Français, tant par leur rationalisme et leur libéralisme relatifs que par les souffrances subies durant l'occupation hitlérienne, se trouvaient immunisés contre le racisme. Mais dès qu'on étudie leur comportement envers les Nord-Africains, on est bien obligé de convenir que tel n'est pas le cas.

MESURES DISCRIMINATOIRES

Certes, nous n'avons jamais assisté, dans notre pays, à ces explosions de fureur hystérique qui éclataient dans l'Allemagne d'hier contre les Israélites, qui flambent aujourd'hui encore aux États-Unis ou en Afrique du Sud contre les noirs. Même à l'époque où l'antisémitisme était encouragé par les pouvoirs publics, ceux-là mêmes qui le pratiquaient ne le faisaient, à l'exception d'une poignée d'excités, qu'avec prudence, voire une certaine gêne.

Il en va de même, aujourd'hui, avec moins de retenue, il est vrai, au fur et à mesure que la guerre d'Algérie se prolonge, à l'égard des Nord-Africains.

Je ne parlerai que pour mémoire des mesures discriminatoires prises à leur encontre par certaines administrations. Elles ont déjà été analysées maintes fois avec pertinence. Je m'étonnerai simplement du fait que la ségrégation, au mépris de tous les textes législatifs, est officiellement pratiquée dans les hôpitaux, les asiles de nuit et les prisons. Je demanderai également pourquoi, dans certaines villes, les Algériens, sous peine d'être rafiés et emmenés de force au commissariat, sont contraints de se présenter mensuellement à la police qui leur délivre un certificat valable jusqu'au mois suivant. C'est un privilège qu'ils partagent avec les filles de joie et les interdits de séjour!

ILS NE VIVENT PAS COMME NOUS...

Mais, ce qui me paraît infiniment plus grave, c'est l'attitude à leur égard de la majorité de nos compatriotes. J'ai lu, avec émotion, la « lettre d'un Algérien » publiée par « Droit et Liberté » de décembre 1960. Dans ces lignes, intelligentes et sensibles, j'ai retrouvé l'écho des plaintes de tous mes amis nord-africains. Du plus simple des manœuvres au plus évolué des étudiants, tous se plaignent de ne pouvoir trouver place dans notre société. Non de leur fait, mais du nôtre. A ce grief, beaucoup de Français rétorquent avec un soupir hypocrite : « C'est malheureusement impossible! Ces gens-là ne vivent pas comme nous! »

Qu'est-ce à dire? Existe-t-il deux peuples qui possèdent une conception exactement identique de la vie? Un Méditerranéen et un Nordique n'ont-ils pas chacun leur mode de vie bien distinct, voire leur propre vie existentielle?

Alors, poussés dans leurs derniers retranchements, ceux qui, tout en se défendant d'être racistes dans les mots, pratiquent la ségrégation dans les faits, répondent : « Que voulez-vous, on ne peut se lier d'amitié avec ces gens-là. Ils sont fainéants, fourbes, sales, voleurs... »

LES PLUS PENIBLES BESOINES...

Fainéants? Les neuf dixièmes des 400.000 musulmans qui vivent en France travaillent. Et les besognes qu'ils accomplissent sont les plus pénibles, les plus mal rémunérées. Ce sont celles dont les jeunes Français ne veulent plus se charger. Ce qui est d'ailleurs parfaitement

normal en raison de la prolongation de la scolarité et des progrès de la technique. Mais ce qui est moins normal c'est de voir un certain patronat cantonner dans ces travaux, qui usent l'homme sans l'enrichir, de jeunes Nord-Africains ayant acquis dans nos écoles une culture semblable à la nôtre et méritant d'être affectés à des tâches plus adéquates à leur niveau intellectuel.

CE TUTOIEMENT DESINVOLTE

Fourbes? Ils peuvent donner cette impression à quiconque, les connaissant superficiellement, les traite du haut d'une imagination supérieure. Comme tous les être longtemps opprimés ou méprisés, ils se ferment dès qu'ils ont l'impression qu'on attende à leur dignité. Rien ne les blesse davantage, par exemple que ce tutoiement, pratiqué à leur égard, avec

par **Pierre RENIER**

une déconcertante désinvolture, par trop de nos compatriotes.

Mais à qui les aborde avec un minimum de sympathie et de chaleur humaine, ils ouvrent volontiers leur cœur et parlent sans détour. Certes, l'Arabe, et particulièrement l'Algérien, possède une susceptibilité à fleur de peau, une imagination prompte, un tempérament ombrageux, propice aux soudaines flambées de colère et de violence. Mais c'est un trait commun à tous les peuples méditerranéens.

Pour ma part, après avoir couru le monde arabe depuis vingt ans, je dirai simplement ceci : j'ai trouvé, dans des moments difficiles, plus de gratitude, plus d'aide agissante, plus de charité vraie chez bien des musulmans que chez certains chrétiens de ma connaissance.

SI NOUS VIVIONS COMME EUX...

Sales? En raison de leur condition économique et sociale, la plupart des Nord-Africains logent, soit dans des baraques trop souvent privées de toute installation sanitaire, soit dans des chambres misérables (qui rapportent, en moyenne, de 15 à 24.000 fr. par mois à leurs heureux propriétaires!) où il faut, dans la majorité des cas, aller puiser l'eau sur le palier. Vivant en célibataires, fourbus par leur travail quotidien, il leur est difficile d'être toujours tirés à quatre épingles. Mais je ne connais pas un ouvrier nord-africain qui n'aille, au moins une fois par semaine, prendre sa douche. Et si nous étions plongés dans les mêmes conditions d'existence, pouvons-nous assurer que nous nous tiendrions avec autant de dignité qu'eux?

POURCENTAGES SIGNIFICATIFS

Voleurs? Bien sûr qu'il en existe, chez eux comme partout. D'autant plus que la pauvreté finit toujours par engendrer parfois la lassitude. Dans une société inhumaine, la mendicité ou le vol sont trop souvent les seuls recours d'une âme en désarroi. Mais, si les musulmans travail-

lant en France représentent 1 % du chiffre de la population, ils ne comptent que pour 0,63 % de la délinquance. Concluez.

C'est pourquoi je trouve, comme l'auteur de la « Lettre d'un Algérien », abusive et presque criminelle cette tendance d'une certaine presse à attribuer automatiquement vols et agressions à « des auteurs inconnus, de type nord-africain ».

DES LEGENDES QUI ONT LA VIE DURE

Ainsi, toutes ces légendes colportées sur les Algériens, toutes ces tares qu'on leur impute, ne résistent pas à un examen objectif. Si l'on en recherche l'origine, on s'aperçoit qu'elles furent introduites, dès les débuts de la colonisation, par des militaires, des fonctionnaires, des colons qui, de retour en France, exhalaient leur rancœur contre des populations dont ils n'avaient cherché à comprendre ni les mœurs ni le rythme de vie et tentaient de justifier de la sorte leur injustifiable complexe de supériorité.

Le malheur est que ces légendes et ce complexe de supériorité, pieusement transmis à travers les générations, ont la vie dure. Même (je serais tenté de dire : surtout) dans les milieux les plus simples. De là naquit ce climat psychologique dont le Nord-Africain, même installé sur notre sol depuis longtemps, pâtit dans sa vie économique comme dans ses rapports sociaux.

Certes, la plupart des Français se regimbent quand on leur reproche leur racisme latent. Mais quel autre nom donner à cette suspicion sans fondement, à cet éloignement sans base rationnelle qui, même après plus d'un siècle de cohabitation, fait des Nord-Africains des êtres à part, dont, si l'on peut dire qu'ils sont tolérés, on ne peut affirmer qu'ils soient acceptés par la plupart de nos compatriotes!

Malheureusement, l'opinion publique, intoxiquée par une propagande insidieusement raciste, non seulement se désintéresse de ces problèmes, mais les regarde avec hostilité. Trop de nos compatriotes ont cette réaction simpliste : « Pourquoi s'occuper de ces bicots? Ils ne seront jamais comme nous! Qu'ils rentrent chez eux! »

DES HOMMES COMME NOUS...

C'est contre cela qu'il faut lutter sans relâche. D'abord parce que ces « bicots », ces « ratons », sont des hommes comme nous, souvent meilleurs que beaucoup d'entre nous et que nous n'avons le droit ni de les humilier ni de les abandonner. Seuls les imbéciles peuvent se permettre d'être racistes.

Ensuite, que nous le voulions ou non, la France aura besoin, pendant de longues années encore de main-d'œuvre algérienne tandis que l'Algérie, quel que soit son destin, devra exporter sous peine d'asphyxie, de nombreux travailleurs. A défaut de générosité, le simple bon sens nous conseille, dans l'intérêt même de notre équilibre social, d'intégrer ces Algériens dans notre vie quotidienne. Au même titre que tous les étrangers, s'ils ne nous sont pas identiques, ils sont nos semblables. Et d'autant plus proches qu'ils sont imprégnés de notre culture. Sans parler de tous ceux qui furent tués ou mutilés dans nos guerres.

Enfin — et cela devrait faire réfléchir les plus enragés des « ultras » — si nous refusons d'intégrer 400.000 musulmans dans la société française, à quel titre pourrions-nous exiger demain l'intégration de douze cent mille Européens dans l'Algérie musulmane? Les manifestations qui ont éclaté sur divers points d'Algérie doivent nous donner à réfléchir. Le racisme est un boomerang. Ceux qui ont applaudi — quand ils n'y ont pas participé — aux « ratonnades », sont mal placés pour protester aujourd'hui contre le racisme à rebours de certains musulmans.

Et c'est seulement dans la mesure où nous-mêmes ayant accepté sans arrière-pensée la présence des Nord-Africains sur notre sol et dans nos foyers, aurons acquis une bonne conscience que nous aurons le droit de nous élever contre tous les excès et de protéger nos compatriotes d'outre-mer contre les conséquences de leurs erreurs passées. Tâchons de prendre à notre compte la réplique d'Antigone : « Je m'attache à l'Amour et non pas à la Haine ». Car, nous pouvons en assurer les cyniques, à longue échéance, l'Amour seul est payant.

D'autres voix...

(SUITE DE LA PAGE 6)

Prix de la Fraternité de bousculer toutes questions latérales, d'aller droit à la plus brûlante de toutes. Quitte à signaler au public d'autres œuvres.

Par exemple le témoignage de M. Henri Alexandre, « CEUX QU'EMPORTE LE TRAIN » (Editions Alternance) qui nous ramène au sujet traité par Schwartz-Bart et tant d'autres, l'impensable angoisse de « l'Univers concentrationnaire ».

En évoquant ces temps abominables, l'auteur nous rappelle que, même alors, toute humanité n'était pas bannie de ce monde. et son récit devient acte de foi.

Une mention rappelle également à l'attention du lecteur l'œuvre de Michèle Lacrosil, « SAPOTILLE ET LE SERIN D'ARGILE » (Gallimard).

Ce roman frappait par la nouveauté du sujet : Un réquisitoire contre le racisme aux Antilles.

Mais oui, dans les « Iles » réputées paradis de la vie facile, du soleil, des chansons et de l'amour... dans les îles parées par les âmes sensibles et poétiques d'images de rêve ; dans ces îles qui chatouillent en leur orgueil les consciences soucieuses de la grandeur française ; en ces fameux départements d'outre-mer, sévit un racisme à multiples faces et qui n'ose pas dire son nom.

Racisme des gens d'église (très douces et très zélées religieuses à l'endroit de l'enfance confiée à leurs soins). Pire : racisme de Nègre à Nègre. Selon l'intensité de la disgrâce attachée à la pigmentation des épidermes.

Le principal mérite de Michèle Lacrosil, romancier français, est d'avoir osé débrider la plume.

Avec une grâce, une sensibilité bien féminines, nuancées de la pudeur dont l'Antillais tempère son ardeur, avec une mesure, une réserve dont il a été question ici même, avec un art d'authentique, et bon écrivain, Michèle Lacrosil a construit son « SAPOTILLE ».

Ces messages différents, de même que l'œuvre collective « Le racisme devant la science » et le film « Mein Kampf », complètent heureusement le palmarès du Prix de la Fraternité.

La réunion du Conseil National : 19 mars

Pour des raisons pratiques, le Conseil National du M.R.A.P. se réunira le dimanche 19 mars, et non le 12, comme il avait été préalablement annoncé.

Cette réunion, à laquelle participeront nos amis de province aura lieu dans les nouveaux locaux du Mouvement.

A l'ordre du jour figurent les problèmes suivants :

- Le néo-nazisme et le procès Eichmann ;
- Les antiracistes et le drame algérien ;
- Problèmes d'organisation.

Pour le châtement d'Eichmann et de ses complices Imposant meeting à St-Quentin

La réunion d'information organisée à Saint-Quentin, le vendredi 10 février, par l'actif et dévoué Comité local du M.R.A.P. a obtenu un réel succès.

En effet, plus de 500 personnes avaient pris place dans la salle du cinéma « Le Splendid ».

Dans l'assistance, on notait plusieurs conseillers municipaux (M. le Maire, tenu par des engagements antérieurs, s'était fait excuser), de nombreux représentants du corps enseignant : professeurs du secondaire, du technique et instituteurs ou institutrices, des délégations de grands élèves des lycées, des membres des associations des victimes de guerre et — ce qui fut très sympathique à l'orateur — de nombreux représentants des organisations de jeunes.

Après les actualités cinématographiques et un joli documentaire en couleurs, M. Burgho, président du Comité local du M.R.A.P., après avoir remercié la nombreuse assistance, expliqua les buts du M.R.A.P. et fit un appel pour les abonnements à « Droit et Liberté ». Puis, il présenta M^r Jean SCHAPIRA, membre du Bureau National du M.R.A.P., venu à Saint-Quentin pour traiter de l'AFFAIRE EICHMANN.

M^r SCHAPIRA, avec un remarquable brio, sut « accrocher » admirablement son auditoire dans un entretien simple, clair, direct qui fut fréquemment coupé par de chaleureux applaudissements, où les jeunes avaient largement leur part. Il est exceptionnel de voir ainsi l'auditoire vraiment suspendu aux lèvres du conférencier et, quand M^r SCHAPIRA, sortant du sujet particulier de l'Affaire Eichmann, définit, dans une brillante péroraison les buts du M.R.A.P. et les dangers du racisme, la salle entière l'ovationna longuement.

Après quelques minutes d'entr'acte, les auditeurs devinrent spectateurs pour assister à la projection d'un remarquable document sur la résistance polonaise : « VARSOVIE, VILLE INDOMPTÉE ».

Il suffisait d'entendre les commentaires à la sortie de la salle pour se rendre compte que, si le conférencier avait su captiver son auditoire, le film, lui aussi avait beaucoup plu aux spectateurs par sa vérité, son réalisme et son enseignement.

Félicitons donc le Comité local du M.R.A.P., et en particulier son président, M. Burgho, et son secrétaire, M. Trauman, pour cette excellente soirée de propagande à Saint-Quentin où le travail de nos amis continue de porter ses fruits.

A LILLE

Le Comité du M.R.A.P. de Lille, réuni récemment, a constaté le développement satisfaisant de la campagne de recrutement.

Il a adopté la motion suivante :

« Le Comité local du M.R.A.P. proteste contre la répression de caractère raciste consécutive à la manifestation silencieuse des étudiants noirs du vendredi 18 février à Lille. Cette répression s'est manifestée par l'interpellation d'étudiants noirs en des temps et lieux sans rapport avec la manifestation. »

Une réunion élargie du Comité est prévue pour le 20 mars, en vue de la préparation d'un programme d'action pour les prochains mois.

Bravo, les diffuseurs !



— Demandez, lisez « Droit et Liberté », organe de lutte contre le racisme et l'antisémitisme !

Ce slogan a retenti toute la matinée du 5 mars au marché de Saint-Ouen.

L'avant-garde de la diffusion militante démontrait pour la seconde fois la possibilité de faire pénétrer « Droit et Liberté » là où il doit être : c'est-à-dire partout.

Cliché de gauche : avant la vente, de gauche à droite : Pierre Oltz, Albert Gradsztein, Raymond Biener, Julien Aubart, Joseph Creitz et Zetnicky. — Cliché de droite : pendant la vente.

Et pour l'occasion, notre ami Julien Aubart était venu apporter aux diffuseurs le salut et les félicitations du Bureau National du M.R.A.P.

Demandez-leur, à ces militants, pourquoi ils donnent leur dimanche matin à cette tâche.

— Mais c'est normal ! vous diront-ils. Voyez ! la guerre d'Algérie nourrit les passions et les haines racistes... La libération de l'Afrique, elle, s'accompagne de violentes campagnes de presse contre les noirs. Et l'Allemagne réarmée, avec pour chefs des criminels de guerre nazis !... Tout cela concerne tout le monde. « Droit et Liberté » éclaire et alerte l'opinion sur ces questions. Alors, vous comprenez...

Et les résultats ? 73 « Droit et Liberté », et plusieurs « Cahiers du petit David ». Et Saint-Ouen n'est qu'un commencement. On fera beaucoup mieux.

Car les pionniers de la diffusion sont persuadés que d'autres se joindront à eux pour cette tâche.

Albert GRADSZTEJN.

Le numéro spécial de "Droit et Liberté"

Le numéro spécial de « Droit et Liberté » sur la question allemande et l'affaire Eichmann a été ajourné d'un mois. En effet, il est prévu que la sortie de ce numéro coïncide avec le procès Eichmann qu'il doit contribuer à éclairer. C'est donc en avril qu'il sera à la disposition de nos lecteurs.

Nous invitons tous nos amis à prendre leurs dispositions pour en organiser une large diffusion. PASSEZ-NOUS D'URGENCE VOS COMMANDES !

Au Club Amitié

Voici le programme de mars du Club Amitié, qui réunit chaque semaine les jeunes antiracistes.

Mercredi 8 mars :

SEAN O'CASEY ET « ROSES ROUGES POUR MOI » : discussion avec Michel Habard, délégué du T.N.P. et traducteur de la pièce.

Mercredi 15 mars :

L'HISTOIRE DE LA PRESSE ET DE SA LIBERTE, conférence d'André Wurms.

Mercredi 22 mars :

« ONCLE VANIA » d'Anton Tchekhov, à la Comédie Française, salle Richelieu.

Dimanche 26 mars :

APRES-MIDI DANSANTE à 15 heures, au 28, boulevard de Strasbourg.

Musique. Ambiance. Gaité. Buffet.

Mercredi 29 mars :

CONNAISSANCE DU MAGHREB : con-

férence de l'ethnologue Odette du Puygaudeau, suivie de débat.

★

Les réunions du Club Amitié ont lieu à 21 heures au 120, rue Vieille du Temple. (Métro : Filles du Calvaire).

★

Le Club Amitié a adopté une résolution condamnant avec indignation l'assassinat de Patrice Lumumba, et s'élevant contre les campagnes racistes de certains journaux envers les populations noires d'Afrique.

Dans une autre résolution, il proteste contre les expulsions d'étudiants africains de France, dont plusieurs étaient membres du Club, et leur exprime sa solidarité.

« Les lâches vivent d'espoir »

(Suite de la première page)

Pourtant un film en lui-même très beau, avec des images d'une rare fraîcheur, d'une authentique poésie. En plus, un film sobre, dépouillé. Un film de simple, de pure humanité.

L'amour entre deux jeunes gens d'aujourd'hui. En butte aux difficultés quotidiennes. Leurs difficultés compliquées des conséquences de nos aveuglements d'adultes, de nos gaffes dans le passé. Donc, deux jeunes pris dans le combat de la vie banale. Leur situation s'aggrave du fait qu'ils sont hélas ! de couleur différente, de race différente.

Elle a la peau privée de pigments. Lui en a au contraire tout plein. Par malheur, ils ont tous les deux des yeux tendres qui s'accrochent. Des cœurs rouges de sang vif qui s'appellent. Dans les scènes qui les unissent, traitées, soulignons-le, avec une relative discrétion, un goût sûr (scènes plus acceptables, de loin, que les parties de couchage dont plus aucun film ne nous fait grâce, aujourd'hui) dans leurs scènes d'amour, disais-je, « visage pâle » et visage sombre se rapprochent. Mains blanches et mains noires se cherchent, s'étreignent. C'en est assez pour indigner, non pas, pour effrayer les parents et la société pu-sillanime, cruelle, par lâcheté.

Mais ces jeunes, démunis de tout, sauf de foi, ces désarmés, ces enfants, font face. Ils prennent leurs responsabilités, et font, forts de leur seul courage, forts de leur amour triomphant. Parce que les lâches vivent d'espoir. Les autres osent. Ils se battent. Et vainquent (1).

« LES SEPT MERCENAIRES »

Un beau Western, intelligent et qui agite l'air aussi, mine de rien, des problèmes de

VERWOERD à Paris ?

Le M.R.A.P. proteste auprès du Président de la République

Voici le texte de la lettre adressée, au nom du M.R.A.P., par notre secrétaire général, Charles Palant, au Président de la République :

La presse a annoncé que, sur votre invitation, le Dr Verwoerd, premier ministre de l'Union Sud-Africaine, viendrait en visite officielle à Paris dans les prochains jours.

Le Dr Verwoerd est actuellement à Londres pour la Conférence du Commonwealth dont tous les autres participants ont condamné la législation raciste qui frappe en Afrique du Sud la majorité de la population.

L'Afrique du Sud est le seul Etat au monde dont la Constitution fasse de la ségrégation et des discriminations raciales une règle de gouvernement. Le Dr Verwoerd a vu ses conceptions et ses méthodes condamnées à plusieurs reprises par l'O.N.U. et, récemment encore par l'U.N.E.S.C.O.

Nul n'a oublié les massacres de Sharpeville perpétrés l'an passé en vue de maintenir les Noirs sous la loi de fer de l'apartheid.

C'est en considération de ces faits que notre Mouvement, sûr d'interpréter l'émotion profonde de tous les gens de cœur de notre pays, attachés au respect de la dignité humaine, croit devoir, Monsieur le Président de la République, exprimer la plus vive protestation contre la venue à Paris du Dr Verwoerd.

A notre époque où le racisme est condamné sans retour par l'humanité tout entière, où tous les peuples hier traités en inférieurs marchent vers une inéluctable émancipation, la France se doit, de marquer en toute occasion sa désapprobation à ceux qui fondent leur politique sur la haine et l'asservissement de populations entières à raison de leur appartenance raciale.

C'est ainsi, estime notre Mouvement, et avec lui d'innombrables Français de toutes opinions politiques, et philosophiques, que notre pays restera fidèle à ses traditions généreuses qui font sa grandeur et son prestige dans le monde.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de ma respectueuse et très haute considération.

le racisme y reçoit son coup de boulot. Soirée agréable.

(1) Claude-Bernard Aubert, réalisateur de ce film, s'est documenté auprès du M.R.A.P. pour établir son scénario : nos amis retrouveront à plusieurs reprises des idées ou des « situations » qui leur sont familières, et dont il faut se féliciter qu'elles soient ainsi présentées à un large public. Signalons en particulier que l'affaire du petit enfant juif de Saint-Quentin, enfermé par un boucher dans un frigidaire après avoir été barbouillé de sang, a inspiré l'une des scènes du film après une légère transposition, un petit noir en devenant le malheureux héros.

VITRIFICATION de parquets

APPARTEMENTS — PROPRIETES
— BUREAUX — MAGASINS —

POSE DE PARQUETS
— RABOTAGE —
— PEINTURE —
- REVETEMENTS DE SOLS -

Travaux exécutés par spécialistes
Déplacement en Seine, Seine-et-Oise

Sans majoration de prix

Devis gratuit sans engagement

BEMART

158, rue des Pyrénées - PARIS

MEN 18-73

Avez-vous pris votre carte d'ami
du M. R. A. P. pour 1961 ?

Comment
concevez-vous
l'antiracisme ?

**LE DÉBAT
CONTINUE...**

Dans le cadre de cette rubrique, les antiracistes échangent leurs points de vue sur les problèmes posés par notre combat commun et sur la meilleure façon de le mener à bien.

Il va de soi que les textes ainsi publiés sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

Nos lecteurs sont invités à participer largement à cette libre et fructueuse confrontation.

Divers, mais également dignes de respect

CERTES, le débat ouvert par le M.R.A.P. sur l'antiracisme est utile. Et la lecture des trois articles déjà parus m'amène à penser que le racisme est un mal bien subtil, qui se loge parfois là où on ne l'attendait point. Bien sûr il est absurde de nier qu'un noir est noir et qu'un Juif est Juif; mais le plus important, à mon sens, est de laisser ces affirmations à leur juste place, qui est secondaire.

On tombe dans le piège raciste, comme le remarque M. Dehem, quand on veut excuser les noirs d'être noirs en les appelant marron; mais on y tombe aussi, comme le dit Roger Maria, quand on adopte certaines formes de « philo-sémisme »; et même, comme l'explique M. Georges Sarotte, quand on parle de « racisme à rebours » — ce qui pourtant, soit dit en passant, reconnaît que « ce sont les blancs qui ont commencé », si je peux dire. Mille études, et en particulier les remarquables travaux de l'O.N.U., ont montré que le petit enfant n'est pas spontanément raciste. Mais il le devient vite dans une certaine ambiance; et il peut le devenir aussi bien quand on lui apprend que le petit Juif

est par nature différent des autres, que dans un milieu où on nierait des différences dont l'enfant sent bien la réalité, surtout vis-à-vis des noirs. Tout dépend de la manière employée par les parents et les maîtres, qui peuvent faire de ces différences une richesse ou un ferment d'hostilité.

N'oublions pas non plus que la notion de race est terriblement confuse, et que s'il faut en croire les spécialistes, il reste

l'antisémitisme? C'est que les différences de province à province, voire de peuple à peuple, n'ont pas été systématiquement cultivées depuis des siècles, alors que le caractère séparé, extérieur des Juifs est entretenu par les métiers interdits, le séjour à part, la consonnance des noms, les usages alimentaires, l'abominable tradition du ghetto et du pogrom, toujours prête à se révéler quand les circonstances, les théories ou les chefs rendent téroces ceux qui n'étaient d'abord que des imbéciles.

Il faut juger les gens sur leurs actes et non sur leurs manières. Quelque absurdité qu'il y ait à confondre préjugé racial et préjugé social, n'oublions pas que la petite Chose avait l'air d'un « gosse » parce qu'il portait une blouse... « Il a un grand nez! — Et toi, tu en as un petit. — Il est noir! — Et toi, tu es blanc. — Il mange du riz! — Et toi, tu manges du pain. » Tout cela se vaut. Mais: « Il est menteur, voleur, brutal, avide, paresseux... » Tout cela est mauvais, quelle que soit la forme du nez ou la couleur de la peau, la blouse ou le veston, le turban ou la casquette.

Je pense comme Roger Maria qu'on ne peut rien fonder sur la judéo — ou la négro — phobie. Une jeune femme blanche que je connais a épousé un noir. Elle l'a suivi en Afrique, s'est passionnée pour l'affranchissement de son peuple. Après quoi elle s'est brouillée avec son mari, pour des raisons qui ne regardent qu'eux. Où irions-nous, si elle avait du même coup rompu avec les idées et le combat engagé? Heureusement, elle est intelligente et sait ne pas voir l'émancipation des peuples coloniaux à travers un seul homme. Mais autant il est souhaitable que des mariages mixtes soient possibles et heureux, autant il est nécessaire de fonder sur autre chose la lutte contre ce racisme qui est une des hontes de notre temps.

Et pourquoi la notion de l'universel humain serait-elle un « dogme petit-bourgeois »? Ce serait vrai si cet universel devait se ramener, comme le dit M. Dehem, « à un certain canon européen ». Mais non pas selon la notion de Voltaire: « Je vous dis qu'il faut regarder tous les hommes comme nos frères: Ouï, mon frère le Turc, Mon frère le Chinois? Le Juif, Le Siamois? — Ouï, sans doute. » Je ne crains pas ici de citer Voltaire, bien qu'il ait dit beaucoup de bêtises au sujet des Juifs; mais il leur reproche surtout d'être à l'origine des intolérances chrétiennes, et sa position n'est nullement raciste, quoi qu'en disent ceux qui veulent se servir de lui pour couvrir leur ignoble marchandise.

Aller au fond du problème, ce n'est il me semble, nier les différences, c'est les apprécier à leur juste valeur. Ce n'est pas non plus les cultiver. Il est normal que la Vénus noire ne se confonde pas avec l'Anadyomène; mais pourquoi introduire un jugement de valeur sur des richesses dont la variété fait le prix?

Dans notre courrier...

LES ROTHSCHILD

J'ai lu avec la plus grande attention l'exposé intéressant et érudit que M. Jean Bouvier a écrit sur le rôle important joué, dans la Finance par la famille Rothschild. Mais j'ai constaté avec regret qu'il passait sous silence les bienfaits innombrables de la charité légendaire de cette illustre famille.

C'est pourtant un cas unique.

Si, le nom est héréditaire avec le titre de baron, leur bonté l'est aussi.

Après les pères, succèdent les fils.

Le journal « Droit et Liberté » signale les injustices, or, l'arme la plus puissante, contre l'antisémitisme est la charité inlassable, devenue proverbiale, pratiquée par la famille Rothschild.

C'est une femme échappée par miracle du dernier « train de la mort » qui exprime ici ses sentiments profonds et sincères.

Je vous écris à titre documentaire et vous autorise à publier ma lettre, à condition que mon nom n'y figure pas.

L'article de Jean Bouvier réfutait les calomnies antisémites qui présentent les Rothschild comme le symbole de la prétendue « domination juive ». Et il démontrait que cette dynastie n'est pas typiquement juive mais typiquement capitaliste, ce qui est bien différent. Il est évident que le problème posé par notre correspondante ne change rien à cette démonstration.

TROP OPTIMISTES ?

Votre article sur le drame du « Pisces », dont je me plais à reconnaître les efforts d'objectivité, m'amène toutefois à faire quelques observations.

En écrivant que le capitaine qui conduisait ce bateau « avait empêché de fortes sommes », vous risquez, faute de précision, de créer quelque confusion. En effet, les sommes versées par les émigrants juifs hollandais étaient surtout fortes pour eux, en raison de leur pauvreté. Ils avaient rassemblé cet argent avec d'énormes difficultés et partaient à l'aventure, abandonnant tout, ce qui témoigne de la force des sentiments qui les poussaient à fuir.

Vous faites état d'un « antisémitisme latent » dans « les secteurs les moins évolués de l'opinion publique »; je crains que cette appréciation soit trop optimiste et que l'antisémitisme, dans le monde arabe, soit répandu beaucoup plus largement.

Enfin, il me semble que vous faites trop facilement crédit aux pouvoirs publics marocains, dont les déclarations d'intention sont certes très intéressantes, mais dont on aimerait qu'ils prennent des mesures plus énergiques pour combattre les discriminations et les préjugés antijuifs sur le plan de la législation et de l'éducation.

N. RABAUD, Paris (9^e).

Plus qu'un jugement catégorique, nous avons voulu apporter objectivement à nos lecteurs tous les éléments possibles d'appréciation sur la situation des Juifs au Maroc. On trouvera en page 5 les nouvelles informations que nous avons pu rassembler. La lettre suivante montre que les intéressés eux-mêmes n'ont pas tous le même point de vue.

LETRE D'UN JUIF MAROCAIN

... Si les Juifs avaient répondu à l'appel des organisations sionistes et avaient manifesté dans les rues contre les dirigeants marocains, il en aurait résulté une situation explosive. Vous pensez bien que la police marocaine ou la masse musulmane auraient riposté, ce qui aurait provoqué des bagarres, des blessés et peut-être des morts... Cela aurait donné prétexte pour que les grandes puissances impérialistes ou l'O.N.U. soient saisies du problème et interviennent au Maroc pour faire évacuer les Juifs vers Israël. On voulait créer l'irréparable, la cassure totale entre les deux communautés, ce que nous, les Marocains juifs non sionistes, ne saurions admettre.

On peut se féliciter de l'attitude des masses musulmanes, qui sont restées calmes, à part deux articles antisémites parus dans deux journaux de langue arabe.

Bien sûr, il y a des antisémites parmi les musulmans, mais il en est de même dans tous les pays du monde; l'essentiel c'est que le gouvernement et la masse du peuple marocain sont restés calmes malgré ces provocations.

On ne donne les passeports aux juifs marocains que par petite dose, mais j'ai entendu que le gouvernement va libéraliser dans ce domaine aussi.

M. A., Casablanca.

SANS RELACHE

Quoique me trouvant à l'hôpital depuis quelques mois, je me souviens que je suis un vieux sympathisant de l'organisation

qui combat sans relâche contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix, ainsi que pour la fraternité des peuples. Je vous adresse donc la somme de 50 N.F. pour soutenir votre journal « Droit et Liberté ».

Je souhaite une rapide paix en Algérie, et vous adresse mes chaleureux et respectueux sentiments.

Salomon ABRAMOVITCH,
Créteil (Seine).

UNE OBSERVATION

Je lis avec un intérêt toujours renouvelé, votre journal, que l'on sent fait par des gens qu'anime la foi antiraciste. J'admire la diversité de vos collaborateurs et votre vigilance, qui n'est jamais en défaut.

Une seule (petite) observation: ne pourriez-vous pas spécialiser davantage les pages, de façon que le lecteur puisse suivre des rubriques fixes, toujours placées au même endroit?

André LECHENE, Paris (5^e).

Il est vrai que souvent l'abondance des matières, les exigences de l'actualité amènent des modifications dans notre mise en page et la répartition des rubriques. Mais il est vrai aussi que nous nous efforçons de tenir compte de cette observation, comme de toutes celles qui nous seront adressées pour améliorer le contenu et la présentation de « Droit et Liberté ».

Premier combat

(Suite de la page 12)

Et pourtant, je ne peux pas signer. Je ne peux pas être complice de cette monstrueuse machination qui n'a pu être conçue que par des sadiques en délire. Je ne peux pas sanctionner cet outrage à l'armée française et me déshonorer moi-même.

Tout plutôt que cela, tout même la mort.

La mort?... Dès le début de la guerre, comme des milliers de Français, je l'ai acceptée. Depuis je l'ai vue de bien près des fois... Elle ne me fait pas peur.

Je sais que le seul être humain qui pourrait encore me demander des comptes, ma mère qui m'a donné la vie, me pardonnera lorsqu'elle saura que j'ai fait cela pour que des soldats français ne puissent être traités de criminels et pour qu'elle n'ait pas, elle, à rougir de son fils.

J'ai déjà compris le parti que je pourrai tirer de ces débris de verre qui jonchent le sol. Je pense qu'ils peuvent trancher une gorge à défaut d'un couteau.

Quand la résolution est prise, il est simple d'exécuter les gestes nécessaires à l'accomplissement de ce que l'on croit son devoir. (...)

Cinq heures sonnent à une horloge. J'ai perdu beaucoup de sang. Il a coulé, lent et chaud sur ma poitrine, pour aller se figer en gros caillots sur le matelas... Mais la vie n'a pas fui... Pourvu que tout soit fini quand ils reviendront et qu'ils ne retrouvent plus à ma place qu'une chose inerte qui ne peut signer!

Mais bientôt des serrures grincent, des pas approchent. Déjà... Puisqu'il en est ainsi, c'est debout que je les recevrai.

La porte s'ouvre, ce sont deux soldats, baïonnette au canon... Tout à coup, je les vois s'agiter, affolés de la vision qu'ils ont eue de cet homme aux passements brillants, qui les regarde, debout,

couvert de sang, un trou béant à la gorge. (...)

Le docteur, aidé d'un des hommes de garde, me fait traverser les allées qui conduisent à l'hôpital, et me remet aux mains du docteur Foubert, assez impressionné de me voir en pareille posture. Lorsque les Allemands sont partis, je me hâte d'expliquer au docteur Foubert, aussi bien que me le permet mon état, ce qui s'est passé depuis la veille au soir...

Je pense à tort ou à raison, que, puisque par un hasard providentiel mes bourreaux n'ont pas été alertés avant qu'on m'ait conduit ici, ma seule chance de salut est que l'affaire s'ébruite rapidement pour qu'ils ne puissent l'étouffer à leur manière. (...)

Bientôt la porte s'ouvre brutalement et c'est mon bourreau numéro 1 qui entre pour m'intimer l'ordre de me lever et de le suivre.

L'on me sort du lit, l'on m'habille et, quelques instants après, avec l'aide du docteur Foubert et des sœurs, je suis dehors, face à l'officier.

En présence du Dr Foubert et avec l'hypocrisie la plus perfide, il ose me demander pourquoi j'ai attenté à mes jours: « Vous savez fort bien qu'après les traitements que vous m'avez fait subir, c'était pour moi le seul moyen de ne pas signer votre protocole. » Et me tournant vers le docteur: « Le protocole aux termes duquel je devais certifier que les soldats français avaient massacré des femmes et des enfants... »

Le m'arrête, épuisé. Maintenant le nazi proteste de sa bonne foi auprès du docteur Foubert, en déclarant que je me suis certainement mépris et qu'il faut oublier ce « malentendu ».

Il se dirige ensuite vers la grille d'entrée pour faire signe à la voiture qui doit nous emmener...

PAIN AZYME ET FARINE DE PAIN AZYME

"AVIV" D'ISRAEL

Première qualité — Strictement rituel pour Pâques

Fabriqué et emballé en Israël

sous la stricte surveillance du Grand Rabbinat de Tel-Aviv - Jaffa

EN VENTE DANS TOUTES LES BOULANGERIES, EPICERIES ET COMMUNAUTES
A PARIS ET DANS TOUTE LA FRANCE

Rehaussez votre table de SEDER avec le pain AZYME « AVIV »

d'ISRAEL, renommé pour sa saveur et sa qualité incomparable

Pour les achats en gros, s'adresser directement à l'importateur :

SOCIETE NOUVELLE FRANCO-AFRICAIN

15, RUE DU LOUVRE, PARIS-1^{er}

CEN 07-37 et 79-66

UN RECIT DE Jean MOULIN

Premier combat

L'EMPLOYÉ qui assure la permanence de l'entrée accourt pour me dire que deux officiers allemands me demandent d'urgence.

Qu'on les fasse patienter un instant, le temps que j'aie revêtu mon uniforme. Je veux, en effet, rester vis-à-vis de l'ennemi, sur le plan strict des relations officielles.

Je les reçois dans mon cabinet. Celui qui prend la parole, dans le français le plus pur et presque sans accent, est un jeune officier d'environ 30 ans. (...)

« Le général, me dit-il sur un ton déférent, désire vous voir, Monsieur le Préfet, pour une communication importante, et m'a demandé de venir vous chercher. »

— C'est bien, répondis-je, je vous suis.

Au milieu de la place, dans le bruit des moteurs et le va-et-vient des militaires de tous grades, il s'arrête et commence à me donner des précisions sur ce que le général attend de moi. Avec une indignation factice, il fait état de prétendues atrocités commises par nos soldats en se retirant : « Des femmes et des enfants, des Français précise-t-il, ont été massacrés. Ce sont vos troupes noires qui ont commis ces crimes dont la France portera la honte. Comme ces faits sont prouvés de façon irréfutable, il convenait qu'un document fût dressé qui établisse les responsabilités. C'est dans ces conditions que les services de l'armée allemande ont rédigé un « protocole » qui doit être signé par notre général, au nom de l'armée allemande, et par vous comme Préfet du département. »

Je manifeste ma stupéfaction et je proteste contre les accusations portées contre l'armée française, et notamment contre les troupes noires : « Nos tirailleurs, ajoutai-je, combattent, certes avec une énergie farouche, sur le champ de bataille, mais ils sont incapables de commettre une mauvaise action contre des populations civiles et moins encore les crimes dont vous les accusez. »

Je sens que nous allons nous heurter durement.

« Je regrette, me dit-il d'un ton sec, mais nous sommes absolument certains de ces faits. En tout cas, suivez-moi chez le général. »

Nous arrivons à l'entrée de la rue du Docteur-Maunoury. On me fait pénétrer dans une vaste et belle maison, un peu en retrait de la rue. Dès que nous franchissons le seuil, deux soldats se précipitent sur leur fusil, mettent baïonnette au canon et m'examinent de la tête aux pieds. Décidément, mon arrivée est annoncée. L'officier me laisse entre les mains de ces deux hommes et pénètre dans la première pièce à droite. Il ressort aussitôt et m'invite à entrer à mon tour. Je suis maintenant en présence de trois officiers dont deux sont ceux-là mêmes qui sont venus me chercher à la Préfecture. Le troisième est derrière une table sur laquelle se trouvent des serviettes en cuir et un certain nombre de papiers.

D'une façon beaucoup plus brutale, celui qui m'a conduit ici et qui semble chargé de mener toute l'affaire, me signifie à nouveau ce qu'on attend de moi : « Voici le protocole que vous devez signer ». Et l'homme qui est assis à la table, sans se lever, me tend une feuille dactylographiée.

« Pensez-vous vraiment, leur dis-je en refusant de prendre le papier, qu'un Français, et qui plus est, un haut fonctionnaire français, qui a la mission de représenter son pays devant l'ennemi, puisse accepter de signer une pareille infamie ? »

La réaction est immédiate. Le meneur de jeu nazi se précipite sur moi et, rouge de colère, me menace du poing : « Nous n'accepterons pas, me crie-t-il, que vous vous moquiez de l'armée de la Grande Allemagne ! Vous allez signer, m'entendez-vous, vous allez signer ! » Il m'a pris maintenant par le revers de la main vaporeuse et me secoue furieusement. Je ne me défends pas.

« Ce n'est pas, croyez-moi, répliquai-je, en me brutalisant que vous obtiendrez davantage que je commette une indignité. »

Alors, avec une force peu commune chez un petit bonhomme de cette espèce, il me projette violemment contre la table. Je titube un peu pour rétablir mon équilibre, ce qui déclenche les rires des trois nazis.

Celui qui était assis tout à l'heure s'est maintenant levé et essaie, dans un mauvais français, mais sur un ton plus calme, de me convaincre de l'obligation dans laquelle je suis de signer le « protocole ».

Le nazi : « Nous avons toutes les preuves que ce sont vos soldats qui ont commis ces atrocités. »

Moi : « Je veux bien que vous m'indiquiez ces preuves. »

Le nazi, prenant la feuille qu'il m'a tendue tout à l'heure : « Aux termes du protocole, des effectifs français et notamment des soldats noirs ont emprunté,

Jean Moulin était préfet de l'Eure-et-Loir, en juin 1940, lorsque les forces nazies, occupant la France, arrivèrent à Chartres. Révoqué dès novembre par Vichy, il allait devenir le fondateur du Conseil National de la Résistance. Arrêté à Lyon, en 1943, il mourut, victime d'effroyables tortures.

On lira avec passion ces extraits de son Journal, édité après la Libération sous le titre : « Premier Combat » (Éditions de Minuit). Le rappel de ces temps douloureux n'est pas inutile, alors que le militarisme allemand reconquiert pied à pied sa puissance d'autrefois, au service des mêmes intérêts, dirigés par les mêmes hommes, qui n'ont en rien renié leur passé... Il n'est pas possible d'oublier, à l'heure où de nouveaux contingents de la Bundeswehr s'installent à Mourmelon.

Certes, il ne s'agit pas, pour nous, d'entretenir des haines périmées, ni de refuser par système notre confiance au peuple allemand, surtout aux jeunes générations. Nous savons au contraire que c'est servir à la fois nos deux peuples que de s'opposer à la renaissance d'un militarisme aux si dangereuses traditions.

C'est seulement dans la paix, pour la paix, et non sous le signe des alliances militaires, que peut et doit se réaliser la nécessaire réconciliation.

dans leur retraite, une voie de chemin de fer près de laquelle ont été trouvés, à 12 kilomètres environ de Chartres, les corps mutilés de plusieurs femmes et enfants.

Moi : « Quelles preuves avez-vous que les tirailleurs sénégalais sont passés exactement à l'endroit où vous avez découvert les cadavres ? »

Le nazi : « On a retrouvé du matériel abandonné par eux. »

Moi : « Je veux bien le croire. Mais en admettant que des troupes noires soient passées par là, comment arrivez-vous à prouver leur culpabilité ? »

Le nazi : « Aucun doute à ce sujet. Les victimes ont été examinées par des spécialistes allemands. Les violences qu'elles ont subies offrent toutes les caractéristiques des crimes commis par des négres. »

Malgré l'objet tragique de cette discussion, je ne peux m'empêcher de sourire : « Les caractéristiques des crimes commis par des négres. » C'est tout ce qu'ils ont trouvé comme preuves !...

Mon sourire les met en rage et mon interlocuteur m'injurie furieusement en allemand. Alors le jeune nazi dit quelques mots à voix basse au troisième officier qui est resté immobile et silencieux. Il me pousse brutalement vers la table où, d'un geste autoritaire, une plume m'est tendue pour que je signe.

« Signez, me dit l'officier blond, ou vous saurez ce qu'il en coûte de narguer des officiers allemands. » (...)

Je proteste contre ces odieux traitements :

« On m'a amené ici pour voir le général. Où est le général ? C'est avec lui que je veux traiter. »

Mon appel au général est accueilli par des rires bruyants accompagnés de plaisanteries en allemand que je n'arrive pas à saisir.

« Il n'est plus question du général », me dit enfin le jeune officier blond, mais nous allons vous conduire à un autre officier, et il appelle un des factionnaires de l'entrée auquel il donne un ordre. Le soldat me saisit par l'épaule et me pousse, plutôt qu'il ne me dirige vers une autre pièce de la maison. Comme à son gré, je ne franchis pas assez vite le seuil de cette pièce, il m'assène un tel coup de crosse dans les reins, et cette fois, je m'affale sur le plancher. Avant que j'ai eu le temps de me relever, des coups de botte pleuvent sur moi. C'est l'officier à qui l'on m'a conduit qui vient de me frapper ainsi. (...)

Dans un sursaut douloureux, je me redresse. J'ai terriblement mal. Je sens que mes jambes me portent difficilement. Instinctivement, je m'approche d'une chaise pour m'asseoir. Le soldat la retire brutalement et me lance sa crosse sur les pieds. Je ne peux m'empêcher de hurler : « Quand ces procédés infâmes vont-ils cesser ? » dis-je après avoir repris quelque peu mes esprits.

« Pas avant, déclare mon bourreau numéro 1, que vous n'avez signé le « protocole. » Et à nouveau, il me tend le papier. (...)

Il me traîne maintenant jusqu'à une table où a été placé le « protocole ».

Moi : « Non je ne signerai pas. Vous savez bien que je ne peux pas apposer ma signature au bas d'un texte qui déshonore l'armée française. »

Mon bourreau numéro 1 : « Mais il n'y a plus d'armée française. Elle est vaincue, lamentablement vaincue. La France s'est écroulée. Son gouvernement a fui. Vous n'êtes plus rien. Tout est fini. »

Moi : « Soit, mais il y a une chose qui, pour l'armée française, même vaincue, comptera toujours : c'est son honneur, et ce n'est pas moi qui contribuerai à l'entacher... D'autre part, si, comme vous le dites, je ne représente plus rien, pourquoi tenez-vous tant à ce que je signe votre « protocole » ? »

L'Allemand : « Uniquement parce qu'il est conforme à la vérité et pour établir les responsabilités. »

Moi : « Mais si vous avez des preuves de ce que vous avancez personne ne pourra accuser l'armée allemande et ce n'est pas une signature arrachée à un ennemi qui confèrera à votre récit, un surcroît d'authenticité. »

L'Allemand : « Vous n'êtes qu'un raisonneur de Français. »

Je sens mes forces me lâcher. Plusieurs fois j'ai failli m'affaïsser et chaque fois le soldat m'a frappé de son fusil sur les chevilles et sur les pieds.

Ce dernier sort son revolver, se plaçant derrière moi, appuie le canon de son arme dans mon dos.



Et pendant ce temps, sur les murs...

C'est l'autre officier qui maintenant me reprend. Il m'accuse d'avoir été partisan de cette guerre injuste contre l'Allemagne, d'avoir fait apposer des affiches incitant la population à la résistance.

« J'ai fait mon devoir, dis-je, vous étiez l'ennemi. »

Il me reproche aussi avec emportement d'être resté à Chartres pour provoquer les Allemands.

« Je suis resté parce qu'il était également de mon devoir de ne pas abandonner mes administrés. D'ailleurs j'en avais reçu l'ordre de mon chef, le ministre de l'Intérieur. »

C'est alors mon bourreau numéro 1 qui intervient dans un état de surexcitation considérable : « Ah ! vous osez parler de votre chef, vous osez parler du juif Mendel ! De cet immonde juif qui a voulu déchaîner la guerre contre l'Allemagne ! De ce pourcentage de juif vendu aux Anglais ? Avouez, avouez que vous étiez à la solde de ce sale juif... »

Je rectifie : « Pas à la solde, sous les ordres... »

Et il poursuit avec fureur : « Vous êtes un pays de juifs et de négres... » (...)

MON bourreau numéro 1 déclare alors : « Ah ! vous voulez vraiment des preuves ! Eh bien, suivez-moi. » (...)

Bientôt j'aperçois une voie de chemin de fer. C'est bien ce que je pensais. On m'emmène sur les lieux du crime. A moins de cinquante mètres de la voie, la voiture tourne à droite comme pour aller à la petite station de la Tave, et s'arrête devant un vaste immeuble, mi-ferme, mi-café : c'est le seul bâtiment existant aux abords de la gare. (...)

L'officier s'approche d'un hangar, à main droite, au fond de la cour, et l'ouvre à deux battants : « Voici, me dit-il, en se tournant vers moi, voici nos preuves. »

Et d'un geste de la main, il montre alignés côte à côte, neuf pauvres cadavres, tuméfiés, défigurés, informes, dont les vêtements déchirés et maculés, permettent à peine de distinguer les traits. Il y a plusieurs corps d'enfants. Chez deux

ou trois la convulsion des membres indique une agonie douloureuse. (...)

J'en ai tant vu que je n'ai pas grand'peine à maîtriser mon émotion.

Le nazi : « Voilà ce qu'ont fait vos bons négres. » Et il me fait remarquer que ces cadavres sont bien ceux de femmes et d'enfants.

Moi : « Je ne conteste pas ce dernier point. »

Le nazi : « Dans ces conditions j'espère que vous ne ferez plus de difficultés à signer le protocole. »

Moi : « De deux choses l'une : ou votre bonne foi a été surprise ou c'est une effroyable mise en scène. Il ne faut pas être grand clerc pour voir que ces malheureux dont le corps est criblé d'éclats, sont simplement victimes des bombardements. »

Hélas ! j'ai trop parlé, trop bien découvert leur jeu macabre. Alors, avec des regards chargés de tout ce qu'un être humain peut contenir de haine, ils se jettent sur moi, et à plusieurs reprises, leurs poings s'abattent sur ma tête, sur mes épaules, sur ma poitrine.

On me traîne jusqu'à la voiture où l'on me jette sur la banquette arrière. Le soldat monte à mes côtés. Nous rentrons à Chartres.

L'OPERATION terminée, mon bourreau numéro 1 se place devant moi et me déclare en martelant sur ces mots : « Ecoutez-moi bien. Je vais vous donner une dernière chance : demain nous vous ferons signer. Seulement, en signant ce soir, vous vous éviterez quelques ennemis supplémentaires qui vous feront regretter d'avoir tant tardé. »

Il tient le « protocole » dans la main. Je le regarde sans rien dire. Mes yeux doivent être chargés de tant de mépris qu'il n'insiste pas. Il se tourne brusquement vers le feldwebel et lui donne un ordre bref. Le sous-officier fait signe à deux soldats, prend un trousseau de clés et se dirige vers un couloir en se guidant à l'aide d'une lampe électrique. Les deux soldats me poussent à sa suite et profitent de l'obscurité pour me frapper sauvagement avec leur fusil. (...)

Je sais aujourd'hui que je suis allé jusqu'à la limite de la résistance. Je sais aussi que demain, si cela recommence, je finirai par signer.

Le dilemme s'impose de plus en plus : signer ou disparaître...

Fuir ?... C'est impossible. J'entends le pas régulier des sentinelles, non seulement dans le couloir, mais aussi devant notre unique fenêtre.

(Suite page 11)

DROIT ET LIBERTÉ

MENSUEL

30, rue des Jeûneurs - Paris (2^e)
Tél. : GUT. 09-57

Tarif des abonnements

FRANCE :

Un an : 7,50 NF
Abonnement de soutien : 15 NF.

ETRANGER

Un an : 12 NF
Compte Ch. Post. : 6070-98 Paris
Pour les changements d'adresse envoyer 60 fr. et la dernière bande.

EN BELGIQUE :

On peut se procurer « Droit et Liberté » ou s'abonner au « Cercle Culturel et Sportif Juif », 51, Bd du Jardin-Botanique, à Bruxelles. Les versements peuvent être effectués au C.C.P. 278947, de M. S. Gutman, Bruxelles.

Le numéro : 10 francs belges.

L'abonnement annuel : 100 FB.

Abonnement de soutien : 150 FB.